

## Troisième séance, jeudi 12 septembre 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

**SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de décret N° 66 relatif à l’octroi d’un crédit d’engagement en vue de la construction d’un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) et la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) sur le site des Arsenaux, à Fribourg; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Rapport N° 65 sur le postulat P2089.11 Nadia Savary-Moser (pénurie d’enseignants/-es à l’école obligatoire); discussion. – Motion M1019.12 Laurent Thévoz/Nicolas Rime (compétences de l’assemblée communale et du Conseil général en matière d’aménagement local); prise en considération. – Postulat P2017.12 Eric Collomb/Jean-Daniel Wicht (politique foncière active); prise en considération. – Clôture de la session.**

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Andrey, Gabrielle Bourguet, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Denis Grandjean, Emmanuelle Kaelin Murith, Albert Lambelet, Pierre Mauron, Rose-Marie Rodriguez, Ralph Alexander Schmid et Olivier Suter.

M<sup>mes</sup> et MM. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Erwin Jutzet et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d’Etat, sont excusés.

—

### Communications

**Le Président.** Durant la pause de ce matin ou à l’issue de cette séance, une miniséance de la CIP HES-SO est prévue pour nommer le ou la cheffe de la délégation fribourgeoise.

Le groupe de travail chargé de la rénovation des installations multimédias de la salle du Grand Conseil se réunit au premier étage à l’issue de la séance.

Je vous rappelle – je l’ai déjà dit hier, mais le programme n’a pas été réimprimé – qu’en raison de l’absence des deux motionnaires, le point 4 de l’ordre du jour, la motion M1021.13 (financement en faveur de l’imprimerie Saint-Paul), a été repoussé à la session d’octobre.

Dernière communication – pour que vous ne soyez pas pris au dépourvu –, en ce qui concerne le point 7 de l’ordre du jour, le postulat Eric Collomb/Jean-Daniel Wicht (politique foncière active), je vous informe que le Conseil d’Etat renoncera au fractionnement et proposera d’accepter le postulat avec les remarques qui auront lieu durant le débat. Je vous en informe préalablement afin que vous ne soyez pas surpris lors de la discussion.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

### Assermentation

**Assermentation** de M<sup>me</sup> Colette Dupasquier-Genoud, élue lors de la session de juin 2013, et de M<sup>mes</sup> et M. Sonia Bulliard Grosset, Beatrice Kaeser et Marc Butty, élus/-es par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de septembre 2013.

> Il est passé à la cérémonie d’assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Vous venez d’être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l’exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*).

—

### Projet de décret N° 66 relatif à l’octroi d’un crédit d’engagement en vue de la construction d’un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) et la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) sur le site des Arsenaux, à Fribourg<sup>1</sup>

Rapporteur: Jacques Vial (PDC/CVP, SC).

Commissaire: Isabelle Chassot, Directrice de l’instruction publique, de la culture et du sport.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Sans lien particulier et personnel avec le sujet, j’ai l’avantage de vous informer que la commission, réunie le 21 août 2013, vous propose d’adopter ce projet d’école, ainsi que sa construction, pour un montant de près de 45 millions de francs. Après une large information et de très nombreuses questions, elle s’est montrée très favorable et,

<sup>1</sup> Message pp. 1213ss.

à l'unanimité de ses membres présents, elle propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Vous vous souvenez que le 7 juin 2011, le Grand Conseil avait accepté un crédit d'étude pour ce bâtiment pour un montant de 3,25 millions de francs et confiait le travail à l'équipe technique du bureau Armon Semadeni Architekten, vainqueur du concours. Cette étape était la suite logique du nouveau plan d'aménagement local du bureau Bakker & Blanc englobant tout l'îlot allant du passage souterrain du Cardinal aux entrepôts nouvellement restaurés en face du bâtiment de Swisscom.

L'Etat de Fribourg est propriétaire des deux tiers du terrain concerné et la construction de cette HES sera la première étape de ce quartier, lequel comprendra aussi des locaux administratifs et commerciaux, selon le vœu de la commune de Fribourg. Je laisserai le soin à M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot de vous exposer la nécessité absolue de doter le canton de nouveaux locaux pour ces institutions pour des raisons démographiques et techniques, ainsi que le choix du site de l'ancien arsenal.

J'aborderai les thèmes plus techniques qui ont préoccupé les membres de la commission.

La construction: très compact, ce bâtiment aura une enveloppe extérieure en béton armé et des critères d'isolation répondant aux critères Minergie-P ECO. Le canton répond ainsi au devoir d'exemplarité pour ses propres bâtiments. Toute la distribution des locaux est le fruit d'un long travail de coordination. Pourtant, ce bâtiment présente deux particularités: tout d'abord, les skills labs – c'est un mot barbare à traduire par laboratoires sur mannequins artificiels – répartis sur trois niveaux du bâtiment, avec une entrée indépendante qui permettra la formation adaptée non seulement aux étudiants des deux écoles, mais également à ceux de l'institut de médecine de l'Université de Fribourg, ainsi qu'à ceux d'autres provenances; deuxième particularité, la situation des professeurs au sommet du bâtiment, en attique, sur le toit, afin de favoriser les contacts par intérêts des enseignants et non pas par structures scolaires.

Le démontage de l'ancien arsenal: le bâtiment de tête, côté sud, servira pour la crèche Pérollino et ne sera pas démonté. Le solde du bâtiment sera voué à la démolition après la construction du nouveau bâtiment. La station-service et le dépôt seront déconstruits de suite et nécessiteront une décontamination partielle du sol. Concernant le chauffage, on avait préalablement imaginé de raccorder l'installation Placard situé sur le plateau de Pérolles, qui dessert l'Université, l'Ecole d'ingénieurs, l'Ecole des métiers et bien d'autres. Pour des questions de distance – plus de 600 mètres – et de puissance insuffisante, on installera une pompe à chaleur réversible chaud et froid sur le site. Des cellules photovoltaïques pourront être installées sur le toit au profit d'une entreprise tierce et une récupération d'eau de pluie servira aux toilettes du bâtiment.

Le parking et la circulation: le sous-sol accueillera 31 places pour des voitures et 17 places pour des motos. On pourra aussi parquer 215 vélos à l'extérieur du bâtiment, dont 40 sous abri. Le nombre est conforme au PAD de Fribourg. Un arrêt de bus sera aménagé sur la route des Arsenaux. Par contre, il est très regrettable qu'aucun aménagement ne soit prévu sur l'ancienne voie TPF reliant la gare à l'Ecole des métiers. Une simple piste cyclable en site propre rendrait de fiers services et la sécurité serait accrue, mais ce sujet est du ressort de la ville et des TPF et est en fait intégré dans un réseau régional. Il est regrettable qu'on ne puisse pas l'intégrer lors de la construction de cet îlot.

Le bâtiment est-il trop grand? Trop petit? A-t-on des réserves de locaux? Le nombre de locaux correspond à la demande actuelle avec une réserve. L'évolution de ce secteur d'activité dictera des mesures à prendre dans les dix à quinze ans, mais le plan d'aménagement prévoit déjà un nouveau bâtiment à l'arrière et relié par des passerelles.

La crèche Pérollino: le bâtiment de tête sera cédé à l'Association Pérollino pour 1 franc symbolique et garantira 24 places subventionnées. L'aménagement de 24 places supplémentaires sera à la charge de l'Association.

Le coût: vous avez lu le message; 59 823 000 francs au total, dont 44 573 000 francs à la charge du canton et 12 millions de francs minimum à la charge de la Confédération. Ce montant pourrait être revu à la hausse, mais pas à la baisse. Cela correspond à 800 francs par m<sup>3</sup> pour un bâtiment Minergie-P ECO, un coût supérieur de l'ordre de 10 à 15% par rapport à un bâtiment conventionnel. C'est le prix à payer pour économiser de l'énergie de façon durable.

En conclusion, le canton de Fribourg est le champion de l'évolution démographique en Suisse. C'est aussi un fort exportateur de main-d'œuvre. Si on veut garder les gens chez nous, il faut leur garantir des emplois. Pour fournir des emplois, il faut les former dans le plus de domaines possible. Cette nouvelle école sera un maillon de toute la chaîne d'écoles spécialisées nécessaires à notre canton.

Avec tous mes collègues de la commission, je vous invite à approuver ce décret.

**La Commissaire.** Le 7 juin 2011, le Grand Conseil avait accepté le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute école fribourgeoise de travail social et la Haute école de santé Fribourg sur le site des Arsenaux à Fribourg. Le crédit de 3 250 000 francs octroyé par ce biais a permis de réaliser les études préalables, ainsi que l'élaboration du projet de l'ouvrage tel que présenté dans le message qui vous est soumis aujourd'hui. Nous sommes dès lors en mesure de solliciter un crédit d'engagement qui permettra la réalisation d'un bâtiment liant deux écoles installées aujourd'hui, d'une part, à Givisiez, et, d'autre part, à la route des Cliniques, à Fribourg.

La Haute école fribourgeoise de travail social est en effet installée depuis 1998 à Givisiez et est locataire à la rue Jean Prouvé 10. Ce bâtiment, conçu à l'époque pour environ 120 étudiants, doit aujourd'hui en accueillir – ou devrait en

accueillir; nous avons dû en effet procéder à des locations supplémentaires – 325 étudiants, auxquels s'ajoutent encore 163 étudiants immatriculés pour le travail de bachelor.

La Haute école de santé est située à la route des Cliniques 15, dans un bâtiment propriété de l'Etat. Elle a vécu des changements très importants depuis son homologation comme site de formation de la Haute école de santé sociale. Elle compte aujourd'hui environ 450 étudiants, dont 170 dans des formations préparatoires.

Vous le savez, de multiples études et analyses des besoins ont été réalisées pour aboutir à ce projet de construction. Je n'y reviendrai dès lors pas, si ce n'est pour vous indiquer que le projet de construction s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du site des Arsenaux.

En avril 2009, la Ville de Fribourg et l'Etat de Fribourg ont commandé une étude sur l'ensemble de la zone des Arsenaux; et le bureau des architectes Bakker & Blanc, bureau lauréat des études urbanistiques, a élaboré un masterplan pour toute la zone, aboutissant à un nouveau plan d'aménagement de détail. Ce dernier a été mis à l'enquête cet été par la Ville de Fribourg. Le projet d'urbanisme prévoit une utilisation mixte du périmètre concerné dont des affectations publiques de type scolaire, culturel et administratif, mais aussi des structures d'habitations et de commerces.

Le projet de construction – le rapporteur l'a dit – pour la Haute école fribourgeoise de travail social et la Haute école de santé constitue la première étape de ce projet d'urbanisme. C'est le bureau Armon Semadeni Architekten de Zurich, bureau lauréat du concours d'architecture lancé en février 2010, qui a élaboré le projet de construction qui vous est soumis aujourd'hui, en collaboration avec un groupe d'étude présidé par l'architecte cantonal que je remercie pour son intense activité.

Quatre atouts du projet nous invitent à vous le proposer: tout d'abord, avec la construction du nouveau bâtiment pour les deux écoles, toutes les écoles de la HES-SO Fribourg seront situées à proximité immédiate du centre-ville, sur le plateau de Pérolles. Ce rapprochement constitue une chance unique pour le Hochschule Standort Freiburg et permettra de renforcer les collaborations. En plus, il s'inscrit parfaitement dans la logique du projet de loi HES-SO Fribourg qui sera prochainement présenté au Grand Conseil. La réunion des deux écoles dans un seul bâtiment permet de créer des synergies, notamment au niveau des structures communes et l'utilisation des salles de cours et des auditoriums, mais aussi au niveau de l'administration. Les ressources à disposition pourront ainsi être utilisées d'une manière plus fonctionnelle. Le rapporteur l'a dit, la conception du bâtiment favorise en outre des collaborations plus étroites entre les deux écoles à tous les niveaux. Les directions des deux écoles sont placées l'une à côté de l'autre, de même que les bureaux des responsables et les secrétariats; il y a un seul étage de bureaux pour les professeurs, ce qui permettra en partie de confondre les deux écoles. Les deux étages des salles de cours ne sont pas affectés à une école, mais utilisés de manière mixte.

Le bâtiment hébergera des locaux destinés à l'apprentissage des compétences cliniques au moyen de la simulation, appelée skills labs. Cette méthode permet en même temps d'accroître la sécurité des patients et la qualité des soins. Le bâtiment hébergera donc douze locaux de ce type et sera exploité conjointement par la Haute école de santé, par l'Université de Fribourg – dans le cadre de la troisième année de médecine –, ainsi que, de manière complémentaire, par l'Hôpital fribourgeois. Une collaboration optimale entre les trois institutions en matière d'enseignement sera ainsi possible.

Enfin, le bâtiment pour la Haute école fribourgeoise de travail social et la Haute école de santé est un bâtiment phare du développement durable et respecte les critères Minergie-P ECO, donc des critères très sévères du point de vue de la conception énergétique: enveloppe thermique, ventilation mécanique contrôlée, photovoltaïque; du point de vue de la santé: lumière naturelle, insonorisation, etc.; et du point de vue de l'écobiologie de la construction: utilisation de l'énergie grise, provenance des matériaux, concept du bâtiment, etc.

En résumé, le bâtiment est nécessaire, les besoins sont avérés, l'amélioration des conditions de formation assurée. Il permettra de dégager des synergies entre la Haute école de santé et la Haute école de travail social, entre toutes les écoles de la HES-SO Fribourg et avec l'Université et, au niveau des skills labs, entre la Haute école de santé, l'Université de Fribourg et l'Hôpital fribourgeois. Enfin, il est exemplaire du point de vue de la construction.

Je vous remercie donc d'entrer en matière et d'adopter le décret qui vous est soumis. Je vous rappelle que ce décret devra ensuite passer la rampe du vote populaire si vous l'acceptez, cela en raison de l'importance du crédit. Le Conseil d'Etat souhaite, si vous l'adoptez aujourd'hui, pouvoir présenter ce décret en février prochain au peuple fribourgeois.

**Losey Michel** (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a analysé ce projet de décret dans sa séance du 22 août dernier sous l'angle financier. Nous rejoignons les propos tenus par le rapporteur et la commissaire vis-à-vis de l'analyse financière, c'est-à-dire synergies, locaux communs pour deux écoles, secrétariat commun, économie de loyers payés à l'extérieur.

C'est à l'unanimité des membres présents que nous vous recommandons de soutenir ce projet de décret.

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Tout d'abord dans les déclarations d'intérêts, je suis membre du conseil des études du master en travail social de la HES-SO et mon épouse travaille à la Haute école de travail social comme responsable des prestations de services.

Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec grand plaisir du projet qui nous est soumis aujourd'hui pour réaliser cette école pour les deux HES concernées. Ce projet est un projet extrêmement intéressant, car – comme l'a dit M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement – il regroupe sur le plateau de Pérolles un véritable campus de formation secondaire et tertiaire. Non seulement les quatre Hautes écoles

spécialisées vont s'y retrouver, mais elles s'y retrouvent en compagnie de l'Université, d'un futur institut en construction Merckle, de l'École des métiers et encore du futur site de l'EPFL qui se mettra en place sur blueFACTORY. Nous avons donc là, dans la Ville de Fribourg, un campus de compétences dans le domaine de la formation qui devient extrêmement intéressant. Ce projet est d'autant plus intéressant que les collaborations interdisciplinaires entre les Hautes écoles deviennent la norme. Chaque élément de la recherche se fait conjointement entre des aspects de gestion, par exemple, et des aspects d'organisation du territoire pour le travail social, parce qu'il est nécessaire de pouvoir de plus en plus avoir une vision pluridisciplinaire de toutes les recherches qui sont en cours. Dans ce sens-là, ce projet est extrêmement intéressant.

En ce qui concerne le bâtiment lui-même, le groupe Alliance centre gauche ne peut que se réjouir des critères qui ont été déterminés pour la construction de ce bâtiment. La plupart des questions que nous avons ont reçu une réponse dans le cadre de la commission, notamment sur les places de parc pour deux-roues pour les étudiants, les voies de circulation, etc. Nous avons une seule question qui s'est posée à l'étude plus particulière du dossier et qui concerne les systèmes de refroidissement du parc informatique dans cette école: le choix d'une colonne de froid est-il un bon choix? N'y aurait-il pas d'autres moyens techniques qui puissent être utilisés dans ce domaine-là? Nous attendrons une éventuelle réponse, qui n'a pas besoin d'être donnée aujourd'hui, mais qui serait agréable.

Avec ces considérations, c'est à l'unanimité que le groupe va soutenir ce projet de construction et vous propose d'en faire de même.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a bien examiné le message proposé avec ce crédit très important pour l'Etat avec un montant total de 60 millions de francs. Le groupe trouve ce bâtiment magnifique, car réunissant deux Hautes écoles fribourgeoises, les HES santé et travail social. Le groupe attend de cette synergie une très bonne efficacité tant des moyens techniques que financiers mis à disposition de ces deux Hautes écoles.

Lors du message de juin 2011, le crédit d'étude de 3 millions de francs a permis de développer un bâtiment particulièrement réussi et très beau. Le groupe souhaite la poursuite de la mise en valeur des terrains des Arsenaux dans cet état d'esprit de qualité et de haute technologie et avec des concepts Minergie pour les autres bâtiments. Pour le chauffage et l'énergie, le raccordement avec la station de chauffe Placad et la géothermie en étude avec blueFACTORY doivent être assurés impérativement.

Pour la mobilité, le groupe s'interroge sur l'absence actuelle d'utilisation de la voie ferrée voisine entre blueFACTORY, la gare et le site des Arsenaux. La mobilité sera un enjeu essentiel pour ces milliers d'étudiants et de collaborateurs, pour ces hautes institutions et écoles de l'Etat de Fribourg. Le groupe demande à l'Etat de réunir une nouvelle fois les partenaires – Etat, Ville de Fribourg et TPF – pour améliorer l'offre

actuelle des transports publics avec la possible utilisation de cette voie ferrée voisine.

Un autre point sur lequel s'interroge le groupe est l'augmentation croissante et ininterrompue des étudiants de la HES, en particulier de la HES santé; ce qui est bien sûr réjouissant pour la jeunesse fribourgeoise. Ce bâtiment nous semble déjà complet avant sa construction. Le groupe demande au Conseil d'Etat d'étudier rapidement le développement du site des Arsenaux avec, en premier, la démolition de l'ancien arsenal et la construction d'un nouveau bâtiment pouvant garantir le développement futur de la HES Fribourg.

La solution trouvée pour la crèche nous semble adéquate et bonne. Le souci restera bien sûr le financement par la crèche des travaux d'adaptation de la villa actuelle. Comme cela a été dit par le président, le coût est très élevé, tant au m<sup>2</sup> qu'au m<sup>3</sup>, comparativement à d'autres bâtiments publics. L'Etat devra peut-être et certainement construire à moindre prix, à moindre coût pour garantir la poursuite des constructions d'autres bâtiments, tant pour la HES que pour l'Université, car ces besoins semblent impératifs et urgents, tant pour la HES architecture et ingénieurs sur le plateau de Pérolles que, surtout, pour la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg.

Nous soutenons le projet et ce crédit de construction et les défendons devant nos citoyens. Avec ce projet, l'Etat de Fribourg poursuit la réalisation d'un pôle de compétences technologiques secondaire et tertiaire et, bien sûr, universitaire, tant entre blueFACTORY – encore à réaliser – que le site des Arsenaux, lequel débute avec ce magnifique bâtiment, et également le plateau de Pérolles, lequel devra encore se développer, tant pour l'Université que pour la HES.

Avec ces considérations, nous félicitons le Conseil d'Etat pour la qualité de ce message.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le message N° 66 du Conseil d'Etat. Il tient d'abord à relever la qualité de ce rapport qui renseigne avec précision le Grand Conseil sur les objectifs que s'est fixé le Conseil d'Etat pour doter deux Hautes écoles fribourgeoises de locaux de qualité, modernes et fonctionnels afin d'assurer un haut niveau d'enseignement.

Notre groupe salue également la conception de ce bâtiment sous l'angle du développement durable, le canton montrant ainsi son exemplarité dans ce domaine.

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité l'entrée en matière sur ce projet de décret et vous invite à en faire de même.

**Frossard Sébastien** (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra dans sa grande majorité ce projet de décret de construction à la route des Arsenaux.

Nous sommes satisfaits de savoir que du bois sera utilisé pour les auditoriums, la bibliothèque, la cafétéria et les sous-constructions. Cependant, nous osons espérer que ce sera bien du bois suisse.

**Baechler Marie-Christine** (PS/SP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis infirmière au RFSM et j'interviens ponctuellement à la Haute école de santé pour animer des formations sur la conduite d'entretiens thérapeutiques en psychiatrie.

Le groupe socialiste a examiné avec grand intérêt ce projet de décret N° 66. Il félicite tous les acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce projet conçu et pensé pour répondre aux exigences de ces formations de niveau HES. Je ne vais pas m'étendre sur les éléments déjà décrits dans le rapport de M. Vial. Je tiens à souligner que la création des skills labs est une réelle plus-value pour les étudiants. Ils pourront ainsi entraîner leurs compétences en soins techniques sur des mannequins avant de passer en situation réelle au lit du patient. Les étudiants pourront aussi développer leurs techniques de communication avec des patients simulés. Nous saluons également l'accessibilité de ces skills labs aux étudiants de médecine. La réunion des deux Hautes écoles de santé et de travail social sur un même site va, nous le souhaitons vivement, susciter une réelle collaboration entre ces deux entités.

Le groupe socialiste s'est préoccupé du déplacement de la crèche Pérollino dans la villa du site et des frais inhérents à ce changement. M<sup>me</sup> la Commissaire nous a garanti que cette solution apporte satisfaction à la crèche en lui permettant d'ouvrir des places supplémentaires. Le groupe socialiste a bien conscience de l'investissement important que devront fournir les membres du comité, qui, je le rappelle, sont tous bénévoles, dans la recherche de fonds nécessaires à la rénovation du bâtiment.

Nous apprécions aussi l'éventuelle possibilité d'extension dans le bâtiment et espérons la création de la filière en ostéopathie, déjà incluse dans le projet, et qui compléterait ce pôle de formation en santé sociale à Fribourg.

Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière de ce magnifique projet, garanti sans dépassement de budget, aux coûts proportionnels à l'importance de la formation des jeunes dans notre canton.

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Je suis naturellement tout à fait heureux de ce projet. Néanmoins, j'ai une question à la commissaire du Gouvernement. J'ai toujours l'impression, quand on contracte deux institutions, donc, ici, le travail social avec l'école d'infirmières, qu'on devrait faire des économies en personnel. Or, je constate que c'est plutôt le contraire qui se passe. C'est souvent le cas dans les contractions d'institutions. Dès lors, j'aurais voulu avoir une explication à ce sujet: pourquoi ne peut-on pas faire des économies dans ce domaine?

**Le Rapporteur.** J'ai quelques petites remarques concernant les interventions.

Au sujet de l'intervention de M. Rey sur le refroidissement des engins informatiques, il faut quand même rappeler qu'il y aura sur place un système de chauffage chaud et froid qui, justement, permettra de refroidir en été non seulement les locaux, mais aussi ces engins. Je pense que la réponse est plus

ou moins donnée. Il suffit simplement que cela soit dimensionné en fonction.

Concernant l'intervention de M. Schoenenweid sur la variation des effectifs, j'aimerais rappeler à mon collègue que le deuxième bâtiment prévu sur ce site, à l'arrière de l'école, est justement un bâtiment pour prévoir ces variations d'effectifs et qu'il sera construit en fonction des besoins; tout est donc déjà prévu à ce niveau-là.

Concernant l'intervention de M. Frossard, j'aimerais le remercier, en tant que constructeur bois, pour avoir rappelé que le bois existe aussi dans la construction. Ici, il sera relativement minimisé, mais je le remercie pour son intervention.

Pour le reste, je pense que les questions s'adressent plus ou moins directement à M<sup>me</sup> la Commissaire.

**La Commissaire.** En premier lieu, je souhaite remercier les rapporteurs des groupes qui, au nom de ceux-ci, acceptent l'entrée en matière et annoncent un vote positif sur le décret. S'agissant de la question posée par M. le Député Rey et relative au système de refroidissement et des colonnes de froid, je ne me permettrai pas de me lancer dans une explication technique et vous le comprendrez aisément. Je ferai en sorte que M. le Député reçoive une réponse écrite à sa question, qu'il pourra remettre aux membres de son groupe.

S'agissant de M. le Député Schoenenweid, il est peut-être important de relever que le coût supplémentaire relatif au fait d'utiliser un Minergie-P ECO a été jugé de l'ordre de 5%. Ce qui n'est pas facile de déterminer, c'est la différence entre un investissement ordinaire et un investissement Minergie. Cependant, cette question est de nature tout à fait théorique, puisque depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie, l'Etat a l'obligation d'employer le standard Minergie pour l'ensemble de ses constructions. Il y a toutefois lieu de noter que s'il y a une augmentation de coûts au moment de l'investissement, il y a évidemment, en revanche, une réduction des coûts au moment de l'exploitation, en particulier pour tout ce qui a trait aux coûts liés au chauffage du bâtiment, puisqu'il sera pratiquement en autarcie énergétique en utilisant les différentes sources prévues comme telles.

M<sup>me</sup> la Députée Baechler l'a indiqué, effectivement, la Haute école santé Fribourg est candidate pour ouvrir le centre national de compétences en ostéopathie. Ces besoins pourront être couverts également par le nouveau bâtiment. Nous attendons une décision – que nous espérons positive – de la HES-SO, la semaine prochaine, pour pouvoir envisager plus en détail l'installation de l'ostéopathie.

Pour répondre à la question de M. le Député Zadory, il me paraît tout d'abord important de signaler que les deux écoles ne sont pas dotées de manière extraordinaire dans le domaine du personnel administratif, parce que ce sont là les seules synergies en soi possibles, puisque le domaine de l'enseignement est assuré de la même manière. Au contraire, il permettra d'éviter d'envisager, le cas échéant, du personnel administratif supplémentaire. Ce qui est important, c'est de voir que le seul personnel supplémentaire, dont il est fait état dans le message, a trait à la direction générale de la HES-SO,

mais cela n'est pas lié du tout au projet. Ce sera la nouvelle loi sur la HES-SO que nous allons vous présenter qui nécessitera la dotation supplémentaire pour le pilotage de la HES-SO. Les autres postes sont liés au fonctionnements des skills labs, qui sont un élément nouveau de proposition. Aujourd'hui, nous proposons déjà un certain nombre de places; elles sont situées dans la cité Saint-Justin – en face de l'Université Miséricorde –, raison pour laquelle nous annonçons uniquement la moitié du personnel supplémentaire, mais nous indiquons également que nous espérons le retrouver dans les synergies entre l'Université, la Haute école de santé et le HFR.

C'est avec ces remarques que je vous remercie, une fois encore, d'entrer en matière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Première lecture

#### ART. 1

- > Adopté.

#### ART. 2

**Le Rapporteur.** L'article 2 rappelle les coûts de construction, ainsi que le crédit d'étude qui avait été voté.

- > Adopté.

#### ART. 3

**Le Rapporteur.** L'article 3 rappelle la participation de l'Etat de Fribourg à hauteur de 44 573 000 francs et le subventionnement minimum de 12 millions de francs de la Confédération.

**La Commissaire.** Ce bâtiment ayant été accepté par la HES-SO et étant entré dans son plan de développement, il a déjà été accepté dans son principe par la Confédération, qui a fait un premier calcul. Elle nous indique un montant de 12 millions de francs. La Confédération ne peut, à ce stade, être plus précise, parce qu'elle doit juger sur la base d'un bâtiment réellement construit, avec des dépenses réellement faites.

- > Adopté.

#### ART. 4

**Le Rapporteur.** L'article 4 mentionne le fait que ces dépenses seront portées sur un seul centre de charges et non pas sous deux, étant donné qu'il y a deux écoles; donc, un seul centre de charges pour ce bâtiment.

**La Commissaire.** Nous le portons sur un seul centre de charges, à la fois pour un motif technique, mais aussi pour un motif de conduite. Le motif technique, c'est que la Haute école de santé est déjà propriétaire d'un bâtiment; elle a donc un tel centre de charges et une telle position budgétaire. Le deuxième motif est que cela nous permet d'avoir une meilleure vision et un meilleur suivi des dépenses.

- > Adopté.

#### ART. 5

- > Adopté.

#### ART. 6

**Le Rapporteur.** C'est le rappel que la construction se fera sur la base des indices courants utilisés pour ce genre de bâtiment.

- > Adopté.

#### ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

### Deuxième lecture

#### ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations (version initiale du Conseil d'Etat), par 94 voix sans opposition ni abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collob (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR,

PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 94.

## Rapport N° 65 sur le postulat P2089.11 Nadia Savary- Moser (pénurie d'enseignants/-es à l'école obligatoire)<sup>1</sup>

### Discussion

**Savary Nadia** (PLR/FDP, BR). Même si le temps m'a paru long depuis le dépôt de mon postulat au secrétariat du Grand Conseil, je constate néanmoins que le profit retiré est l'élaboration d'un rapport avec un certain recul et sur plusieurs rentrées scolaires permettant à celui-ci de grandir. En effet, le présent rapport est précis, bien étoffé et je profite de remercier M<sup>me</sup> la Commissaire, ainsi que ses collaborateurs. D'autre part, il se veut rassurant en excluant le risque d'une pénurie généralisée et en esquissant la perspective que certaines difficultés vont se stabiliser, voire même s'améliorer à court terme. Cependant, malgré les mesures déjà prises que je tiens à saluer, une situation reste très inquiétante: le manque de remplaçants et – le rapport le souligne – le manque d'enseignants remplaçants diplômés. Cette pénurie est réelle et elle met non seulement en péril la qualité de notre école fribourgeoise, mais elle ternit aussi l'image de la vocation d'enseignant. La sonnette d'alarme retentit à mes oreilles lorsqu'on lit que cette situation concerne quand même en moyenne 120 EPT sur une année. Je souhaite de tout cœur que la mise en place récente, depuis août 2012, de certaines mesures pour palier à cette difficulté porte ses fruits. Mais c'est l'avenir qui nous le dira.

S'agissant du recrutement d'enseignants lors de mises au concours, nous constatons une amélioration du nombre de dossiers. Les commissions scolaires et les communes mettent tout en œuvre lors des engagements en triant les dossiers reçus, en écoutant les candidats retenus et, enfin, en prenant du temps pour appeler leurs référents. Bien entendu, l'état aux mois de juin et juillet n'est pas dans une même situation, je le conçois. Mais plusieurs expériences personnelles me laissent un goût amer. J'espère qu'à l'avenir, on ne se contente pas de choisir un nom sur une liste et d'attribuer le poste sans en avoir pris auparavant quelques références.

Le rapport nous décrit aussi les facteurs en cause de l'augmentation des besoins en personnel enseignant. Si je peux

adhérer à la vérité de ces facteurs en cause, je ne peux pas m'empêcher de souligner un manque d'anticipation dans les changements institutionnels. Plusieurs exemples appuient ma remarque. Dans le cas de l'introduction de la deuxième année enfantine, n'aurait-on pas pu différer, pour les étudiants destinés au premier cycle – qui, je le rappelle, n'enseignent pas l'allemand –, le niveau des exigences de la langue allemande à l'entrée à la HEP ou à la fin de la première année et de reporter ces exigences à la fin de leur formation? Cela aurait peut-être permis, dans cette situation de besoins, de ne pas refuser certaines personnes à l'entrée à la HEP et d'éviter certains échecs prématurés au cours de leur formation pour cause de langue.

L'exemple de changement institutionnel concernant les responsables d'établissement me laisse aussi un peu perplexe, non pas par leur présence légitime dans notre école actuelle – M<sup>me</sup> la Commissaire, vous connaissez mon point de vue sur leur présence –, mais par leur mise en œuvre depuis 2007 dans la partie francophone. Je pense aux modifications légales, sans en connaître un cahier des charges précis, sans en mesurer les décharges exactes que cela implique, donc sans anticiper véritablement l'augmentation du besoin en personnel que cela engendre.

Je souhaiterais donc à l'avenir, lors de changements institutionnels, que l'on soit plus attentif aux conséquences de ces changements afin d'anticiper certains besoins qui en découlent. Peut-être que le futur concept de pédagogie spécialisée en sera un bon test.

En outre, on le constate, l'évolution sociétale a aussi pour conséquence une augmentation du temps partiel. Si le groupe libéral-radical loue cette flexibilisation qui permet un confort et une coordination avec les obligations familiales, il salue l'initiative de maintenir un taux minimal de travail à 40%, avec dérogation, pour les différentes raisons exprimées par le Conseil d'Etat dans son rapport.

Par ailleurs, on assiste à une féminisation importante de la profession aux niveaux de l'école enfantine et primaire, soit à une pénurie sexiste, à une pénurie d'enseignants masculins. Ce constat m'interpelle sur l'attractivité du métier. Qu'en est-il, sachant que bon nombre d'étudiants de la HEP ne se destinent pas, à la fin de leur formation, à l'enseignement aux niveaux de l'école enfantine et primaire, mais partent dans d'autres voies? Qu'en est-il de ce pourcentage, sachant aussi que beaucoup de jeunes diplômés ne se sentent pas prêts à prendre un poste en sixième année, à cause de la PPO? Est-ce que des réflexions ont été menées à ce sujet? Je pense que l'on doit se préoccuper sur l'attractivité du métier.

C'est sur ces considérations et ces questions ouvertes et avec mes remerciements que je prends acte de ce rapport.

**Longchamp Patrice** (PDC/CVP, GL). Permettez-moi tout d'abord de relever que ce rapport est très bien ficelé, avec moult tableaux concernant cette pénurie d'enseignants à l'école obligatoire, soit de l'école enfantine à la fin de la scolarité obligatoire, alors que le postulat de M<sup>me</sup> Nadia Savary ne concernait dans un premier temps que l'école enfantine

<sup>1</sup> Rapport pp. 1281ss.

et primaire. Alors, cette pénurie est-elle un mythe, un souci passager ou une réalité plus alarmante? Le message nous démontre clairement qu'il s'agit d'un souci passager lié à deux phénomènes qui sont l'introduction généralisée de la deuxième année d'école enfantine et la mise en place des chefs d'établissement. Alors, aurait-il fallu séparer ces deux événements pour éviter la situation tendue que nous vivons actuellement, tout en signalant quand même qu'aujourd'hui, aussi bien aux niveaux enfantine et primaire que dans les cycles d'orientation, tous les postes ont pu être repourvus? Par contre, au niveau des remplacements, la situation laisse encore à désirer, même si M<sup>me</sup> la Directrice de l'instruction publique a déjà pris des mesures importantes: plus aucun contrat de travail à temps partiel en-dessous de 40%; les étudiants de deuxième et troisième année inscrits à la HEP sont libérés un après-midi par semaine pour pouvoir se rendre dans les différents cercles scolaires. Finalement, concernant ces remplacements, il y a tout de même un chiffre qui m'interpelle: 45% des absences sont liés à des raisons de santé et, dans ce chiffre, les congés maternité ne sont pas compris. Alors, y aurait-il quelque chose à entreprendre à ce niveau, au niveau du stress, des burn out? La question reste ouverte.

Avec ces quelques considérations, les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prennent donc acte de ce très bon rapport.

**Schafer Bernhard** (ACG/MLB, SE). Zuerst möchte ich meine Interessenbindung darlegen. Ich bin stellvertretender Direktor an der Orientierungsstufe Plaffeien und in dieser Funktion auch verantwortlich für die Organisation der Stellvertretungen an unserer Schule.

Im Namen der Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses danke ich dem Staatsrat für den Bericht zum Postulat über den Mangel an Lehrkräften für die obligatorische Schule. Mit grossem Interesse haben wir diesen zur Kenntnis genommen, wird darin doch die momentane Situation etwa korrekt wiedergegeben. Es stimmt wohl, dass bei der Rekrutierung von Lehrpersonen, insbesondere auf der Primarschulstufe, kein allgemeiner Mangel besteht. Hinter die Feststellung, dass es tendenziell schwierig ist, Bewerberinnen respektive Bewerber – gibt es überhaupt noch männliche Bewerber? – für zweistufige Klassen wie für Klassen an kleinen Schulen auf dem Land und für Teilzeitstellen zu finden, mache ich jedoch ein grosses Fragezeichen. Wird hier nicht schon für das neue Schulgesetz betreffend Schulkreisgrösse vorgespurt?

Auf der Stufe der Orientierungsschule ist in der Tat ein Mangel an Lehrpersonen, insbesondere in naturwissenschaftlicher Richtung, feststellbar. Aber auch in der sprachlich-historischen Richtung haben wir beispielsweise an unserer Schule in den vergangenen Jahren mehrere Lehrpersonen mit Sek-II-Ausbildung anstellen können, welche uns geholfen haben, die angespannte Stellensituation zu überbrücken.

Auch konnten wir feststellen, dass heute insbesondere auf der OS-Stufe Junglehrpersonen selten mit einem Hundertprozentpensum, aber vielmehr mit maximal 80 Prozent starten wollen, um der Belastung Stand zu halten. Dies wird im Bericht meiner Meinung nach zu wenig hervorgehoben.

Die steigenden Studierendenzahlen an der PH sind sehr positiv zu werten. Wie aber ist das Zahlenverhältnis zwischen Studentinnen und Studenten? Geht die Feminisierung im Unterrichtswesen weiter? Bitte versteht mich richtig, ich habe nichts gegen Frauen. Mir scheint es aber richtig, dass vermehrt wieder junge Männer den Lehrberuf ergreifen.

Wie verhält es sich weiter mit der Anzahl Studierenden für die Sek-I-Ausbildung? Hierzu sind im Bericht keine Zahlen zu finden. Wenn im Bericht schon von der neuen Attraktivität des Lehrberufs gesprochen wird, so bitten wir die Verantwortlichen, diese Attraktivität nicht mit einer Verschlechterung der Rahmenbedingungen, beispielsweise mit noch mehr administrativem Aufwand respektive grösseren Klassenbeständen bei ständig steigender Individualisierung, im Rahmen der Sparmassnahmen wieder zu zerstören.

Gemäss Bildungsbericht Schweiz von 2010 verlässt zirka die Hälfte aller Lehrpersonen im Laufe der Berufskarriere den Unterrichtsberuf. Gibt es hierzu auch Zahlen für den Kanton Freiburg und allenfalls auch Angaben zu den Gründen dieser Austritte?

Als Verantwortlicher für Stellvertretungen an unserer Schule kann ich bestätigen, dass die Besetzung der Vertretungen mit qualifiziertem Lehrpersonal äusserst schwierig ist. So hatten wir beispielsweise im vergangenen Juni an unserer Schule für eine Jahresstellvertretung von 80 Prozent in sprachlich-historischer Richtung keine einzige Bewerbung. Hier besteht ein Mangel. Es ist aber unser aller Pflicht, dafür zu sorgen, dass in den im Bericht erwähnten 4800 Vollzeitwochen an Stellvertretungen unsere Schüler und Schülerinnen von qualifizierten Lehrpersonen unterrichtet werden. Hier erwarten wir eine möglichst schnelle Einrichtung einer Austauschplattform für Stellvertretungen, welche diesen Namen verdient – eine wirkliche Erleichterung für potentielle Stellvertreter/Stellvertreterinnen wie auch für die Schulleiter und Lehrpersonen. Damit könnte der Aufwand bei der Suche von Stellvertretungen erheblich erleichtert werden.

Abschliessend hoffen wir, dass wie im Bericht erwähnt, die angespannte Situation nicht länger als zwei oder drei Jahre dauern wird. Hier machen wir zwar ein grosses Fragezeichen.

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin Lehrer an der Orientierungsschule Murten.

«Die im Moment sehr angespannte Situation bei der Besetzung der Lehrerstellen ist in spätestens zwei, drei Jahren ausgestanden oder ausgesessen.» Das ist zugegebenermassen eine sehr reduzierte Kernaussage des Staatsrates im vorliegenden Bericht. Die Sozialdemokratische Fraktion ist nicht ganz so optimistisch: wieder steigende Schülerzahlen, eine zunehmende Zahl von Pensionierungen (die Lehrkräfte der Baby-Boom-Generation gehen in grossen Schritten Richtung Ruhestand), eine Zunahme von Teilpensen, die anstehende flächendeckende Einsetzungen der Schulleitungen und und und. Diese Faktoren und die mit ihnen verbundenen Unsicherheiten lassen die Sozialdemokratische Fraktion an der eingangs erwähnten Aussage des Staatsrates zweifeln.



Alle Pädagogischen Hochschulen der Schweiz bilden im Moment nur etwa halb so viele Lehrpersonen aus, wie es längerfristig braucht. In den nächsten zehn Jahren werden in der Schweiz rund 30 000 Lehrpersonen pensioniert. Da ist es unserer Meinung nach falsch, den Blick nur auf die Studierenden der PH Freiburg zu richten, wenn man nicht abschätzen kann, in welchem Kanton und zu welchem Anstellungsgrad sie später im Schuldienst tätig sein werden – wenn überhaupt. Zudem kommt ein Teil der Studierenden der PH Freiburg aus dem Ausland, insbesondere aus Luxemburg, welcher dem freiburger Bildungswesen möglicherweise verloren gehen wird.

Was ist also zu tun? Im Vordergrund, das wurde schon mehrmals erwähnt, stehen Massnahmen, welche den Lehrerberuf für Männer wieder attraktiv machen. Es sind in der Regel die Männer, welche langfristig grössere Pensen übernehmen. Männer sind jedoch im Lehrerberuf zunehmende Exoten. So gibt es bereits Primarschulen, an welchen kein einziger Mann mehr unterrichtet. Das ist auch in Bezug auf die Genderfrage alles andere als ideal. Der Lehrerberuf ist demgegenüber bei Frauen nach wie vor beliebt. Frauen halten das Schulsystem aufrecht. Zum Glück!

Der Lehrerberuf ermöglicht eine recht gute Vereinbarkeit von Beruf und Familie. So muss es auch bleiben. Die Zunahme von Teilzeitanstellungen ist eine logische Folge.

Zweite Klammerbemerkung: Mit einer unnötigen Pensenregelung wird die Arbeit der Schulleitungen bei der Besetzung der Stellen und Verteilung der Pensen zusätzlich erschwert. Schulen müssen grösstmögliche Flexibilität erhalten, um gute Lösungen zu finden, bei welchem die Lehrpersonen im Beruf auch gesund bleiben können.

Wie aber den Beruf für Männer attraktiver machen? Was soll junge Männer überzeugen, diesen schönen und wichtigen Beruf zu wählen? Die Attraktivität ergibt sich aus einem sozialen Status und einer Wertschätzung in der Gesellschaft und in der Politik. Finnland zum Beispiel kennt keine Rekrutierungsprobleme. Lehrkräfte geniessen dort aber auch ein sehr hohes Ansehen. Ein wichtiger Indikator für die gesellschaftliche Wertschätzung ist der Lohn. Dieser muss konkurrenzfähig werden zu anderen akademischen Berufen mit vergleichbar hohen Anforderungen. Da geht es aber auch um Pflichtstundenzahlen oder ganz allgemein um die Rahmenbedingungen, welche zusehends schwieriger werden. Hier steht der Staatsrat mit den geplanten Sparmassnahmen ziemlich quer.

Ein weiterer oft genannter Mangel des Berufs sind fehlende Karriere- und Aufstiegsmöglichkeiten. Ein Grund, wieso die wenigen Männer häufig in andere Berufe abwandern.

Erlauben Sie mir noch zwei weitere Kommentare. Der Staatsrat erwähnt die Probleme bei den Stellvertretungen, nennt aber keine Lösungsansätze, abgesehen vielleicht vom Prinzip Hoffnung, dass eine genügend grosse Anzahl von PH-Abgängerinnen und -Abgängern das Problem lösen wird. Der Staatsrat denkt da wohl vor allem an längere Stellvertretungen. Prekär ist die Situation aber vor allem bei kurzen

Stellvertretungen und auf Primarschulstufe, zum Beispiel bei einem krankheitsbedingten Ausfall. Lehrpersonen gehen häufig krank zur Arbeit, mit den absehbaren Folgen. Das ist sehr unbefriedigend und bedarf dringend einer Lösung, zum Beispiel die eben auch schon angesprochene Austauschplattform.

Abschliessend ist die Sozialdemokratische Fraktion sehr skeptisch in Bezug auf eine Quereinsteigerausbildung. Wenn Leute aus völlig fremden Branchen mit einer Schnellbleiche die Zulassung zum Unterrichten erhalten, dann ist das verantwortungslos und schwächt zudem den Lehrerberuf.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Sozialdemokratische Fraktion Kenntnis vom Bericht.

**Zosso Markus** (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht zum Postulat von Kollegin Nadia Savary an der Fraktionssitzung vom Dienstag behandelt und zur Kenntnis genommen. Dabei danken wir dem Staatsrat für die ausführlichen und detaillierten Ausführungen.

Viele Punkte im Bericht sind auch Gegenstand der Diskussionen in der Kommission für das neue Schulgesetz. Bei der Erarbeitung des Gesetzes trägt auch die SVP ihren Anteil dazu bei, dass dieses zukunftsorientiert präsentiert werden kann. Deshalb kann ich die Äusserungen unserer Erziehungsdirektorin in der Presse, dass die SVP im Schulwesen noch in der Vergangenheit lebe, nicht nachvollziehen. Da muss ich widersprechen. Ansonsten würden wir bei den Beratungen des neuen Gesetzes, nicht wie es aktuell der Fall ist, vorwärts kommen.

Ich will festhalten, dass es auch in den anderen Parteien Politikerinnen und Politiker gibt, die Sachpolitik betreiben und zukunftsorientiert sind – auch bei der SVP. Das kann ich Ihnen versichern.

**Page Pierre-André** (UDC/SVP, GL). J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport sur le postulat de notre collègue M<sup>me</sup> la Députée Nadia Savary. J'ai également lu avec une attention particulière l'article de La Liberté de ce mardi 10 septembre 2013. Et c'est avec une certaine déception que j'ai pris connaissance des propos de M<sup>me</sup> la Directrice qui, encore une fois, tente de rabaisser mon parti, et ce dans ses réponses aux trois questions posées par le journaliste, notamment que nous voyons l'école dans le rétroviseur. M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, je ne sais pas avec quelle voiture vous roulez. Je ne sais pas non plus comment sont orientés vos rétroviseurs, car, contrairement à ce que vous laissez supposer, nous ne sommes pas rétrogrades. Si je jette un coup d'œil dans mes rétroviseurs, je constate qu'il y a deux ans, je vous ai posé une question concernant la formation des enseignants en cours d'emploi. Vous m'aviez répondu, avec certitude, que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la HEP suivaient ce dossier de près et prendraient les mesures opportunes aussi rapidement que cela leur sera possible. Aujourd'hui, deux ans plus tard, en réponse à M<sup>me</sup> Savary qui s'inquiète également de cette problématique, vous répondez plus ou moins la même chose: la mesure est à l'étude,

la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a donné un mandat à la HEP de préparer un tel cursus et prendra une décision le moment venu. Je ne vous félicite pas pour votre anticipation de ce problème et pour votre vision de cet avenir. Vous préférez engager des enseignants de l'Union européenne plutôt que de former des personnes de notre région. Mais heureusement que j'ai regardé dans mes rétroviseurs pour constater votre immobilisme. Nous aurons bientôt un nouveau directeur à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je ne sais pas non plus quel rétroviseur il utilisera, mais il est vrai que le rétroviseur de gauche est celui que l'on utilise le plus souvent.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Il est toujours intéressant de constater, lorsqu'il s'agit d'un rapport qui est déposé sur un problème tout à fait particulier, à quel point la discussion peut s'élargir. Mais c'est avec intérêt que je répondrai aux différentes interventions. La campagne électorale n'est manifestement pas très loin non plus des interventions de ce matin.

Je tiens à dire qu'une fois encore, vous témoignez, par le postulat adressé à ma Direction et par les différentes interventions, du souci constant que vous portez à l'égard de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves de ce canton; et pour cela, je vous en remercie.

Ce rapport permet, à mon sens, de montrer l'importante complexité liée à la gestion prévisionnelle des enseignants. En effet, l'analyse des besoins repose sur une série de facteurs qui, pour la plupart, évoluent de manière difficilement prévisible à moyen et long terme, à l'instar de l'évolution de l'effectif des élèves, des départs au sein du corps enseignant ou encore des changements de taux d'activité. La situation fribourgeoise a connu une évolution cyclique. Au début de mon mandat, les postes vacants n'étaient pas suffisamment nombreux pour absorber les jeunes diplômés arrivant sur le marché et nous avions des possibilités de remplacements en très grand nombre de la part de ces jeunes diplômés. Après une période d'équilibre de quelques années, la fin des années 2000 a vu la situation s'inverser pour culminer lors des rentrées 2011–2012 et 2012–2013. Contrairement à nos prévisions qui nous promettaient encore une année tendue – en raison de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine dans des grands cercles scolaires tels que Bulle et Fribourg; nous avons ouvert plus de cinquante classes lors de cette rentrée, c'est un record –, la repourvue des postes vacants pour cette rentrée n'a pas rencontré un niveau de difficulté comparable aux deux années précédentes.

Ainsi, si la situation n'est pas encore parfaite, nous nous dirigeons vers un retour à la stabilité. Le taux de recrutement inadéquat en témoigne également; celui-ci a en effet amorcé une diminution cette année. Alors que nous avions, lors de l'année scolaire précédente, quinze classes conduites par des duos pédagogiques composés d'un enseignant diplômé et d'un enseignant au bénéfice d'une autre formation, nous sommes passés cette année à dix classes. Je ne doute pas que ce nombre diminue encore, sachant que les diplômés de la HEP seront, les prochaines années, sensiblement plus nombreux qu'aujourd'hui à entrer sur le marché.

Le terme de pénurie, relayé abondamment, a contribué à donner une image déformée de la réalité fribourgeoise. Si des phénomènes de pénurie ont pu être absorbés ou observés, ils ne touchaient en aucun cas l'ensemble des postes mis aux concours, mais concernaient des configurations de postes bien précises. Je vous invite, pour un point de comparaison, à examiner la situation qu'ont connue certains cantons dans notre pays et qui va être encore très durable pour eux. Il n'est pas inutile de le rappeler: les postes qui posent d'importantes difficultés dans la recherche de candidats disposés à les occuper sont des postes à temps partiel, des classes à deux degrés ou isolées dans les villages. Les difficultés rencontrées pour ces deux types de postes resteront problématiques aussi longtemps que nous n'aurons pas des établissements de taille plus grande. En revanche, en ce qui concerne les postes à temps partiel, et comme le rapport l'explique, leur généralisation a pour effet d'une part d'accroître le besoin en personnel enseignant; d'autre part, le repourvu pose un certain nombre de défis organisationnels. Toutefois, ces aspects négatifs seront modérés par les avantages qu'offre le temps partiel, notamment celui de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ou encore celui de permettre d'éviter des épuisements professionnels liés à un métier exigeant. Depuis la finalisation de ce rapport, la directive modifiée fixant le taux d'activité minimum des titulaires de classe à l'école enfantine et primaire est entrée en vigueur. Elle reçoit un accueil contradictoire de votre part, suivant le côté de l'hémicycle. Mais elle a permis de maintenir les avantages liés à la flexibilisation offerte par le temps partiel, tout en contribuant à améliorer la situation en matière de recrutement, en fixant en particulier le principe d'un taux d'engagement minimal de 40%.

Comme je l'ai indiqué, les remarques qui ont été faites me paraissent devoir entraîner une réponse plus particulière. Ainsi, s'agissant des remarques de M<sup>me</sup> la Députée Nadia Savary, s'il est exact qu'effectivement le manque de remplacements est le problème le plus aigu, il faut bien voir que les causes de ces remplacements sont de nature très diverse. Vous avez des causes dues à des demandes de congé de longue durée, liées à une situation de maternité – ce qui, pour un métier féminisé, est une évidence et il faut aussi s'en réjouir –, mais aussi à des absences de longue durée dues à des causes de maladie. Cela me permet de répondre à M. le Député Longchamp. Il suffit qu'il y ait dans une école un enseignant – et malheureusement nous devons constater que c'est parfois le cas – atteint d'un cancer ou d'un autre problème important et cette absence dure six, huit ou dix mois, voire plus longtemps, ce qui provoque évidemment, de ce point de vue-là, 120 EPT équivalents sur les 3600 EPT; ce n'est pas encore une échelle plus importante que dans d'autres secteurs. Nous sommes aussi attentifs aux comparaisons.

La deuxième problématique des remplacements qui sont plus difficiles, ce sont ceux annoncés à brève échéance, mais qui peuvent durer aussi et dont on ne connaît pas la durée immédiate; dans de tels cas, et c'est important de le signaler, à l'école obligatoire, il s'agit de remplacer dès la première heure l'enseignant, parce qu'il faut que la classe puisse fonctionner.

On ne peut évidemment pas renvoyer à la maison des enfants en âge de scolarité obligatoire, en argumentant que nous n'avons pas d'enseignants pour tenir la classe. Et c'est vrai que de ce point de vue-là, nous devons recourir à des solutions, mais qui, d'une manière ou d'une autre, resteront toujours aléatoires. Nous essayons de l'améliorer, M. le Député Schafer l'a dit également, en ayant une plate-forme commune tenue pour le primaire par les inspecteurs, pour le cycle d'orientation par une centralisation à la direction, mais il n'est pas toujours évident, quand bien même vous avez à disposition un certain nombre de personnes sur un registre, qu'elles viennent le jour même pour accepter de prendre la classe. La demande me paraît moins importante au cycle d'orientation qu'à l'école primaire, parce qu'au cycle d'orientation, nous pouvons compter d'abord aussi sur les enseignants dans l'établissement qui n'ont pas tous un temps complet et qui sont d'accord de prendre en charge d'autres unités. Mais nous avons aussi évidemment les étudiants qui se forment à l'université dans le domaine du cycle d'orientation et pour qui la liberté académique a une plus grande importance ou valeur que pour le primaire. Mais nous allons essayer, vous l'avez dit, d'améliorer cela grâce à la mise en œuvre d'HAE et d'une base de données complète.

Quant au manque d'anticipation qui nous est reproché, en lien avec la deuxième année d'école enfantine et les responsables d'établissement, il est important de rappeler que le Conseil d'Etat aurait souhaité introduire plus tôt encore la deuxième année d'école enfantine et que c'est dans un premier temps le Grand Conseil qui avait refusé une motion en 2002, laquelle nous aurait permis de l'avancer un tout petit peu. Lorsque nous l'avons mise en place, nous avons aussi donné un délai de cinq ans en étant conscients que ce délai permettrait justement aussi d'introduire au fur et à mesure les personnes sur le marché du travail, dans les écoles en particulier. Et je vous le dis, cette année, alors que nous avons le plus grand nombre de classes à introduire et où nous avons les plus grandes inquiétudes, est l'année d'introduction qui s'est passée de manière assez aisée pour nous.

Faire un lien avec la question du cursus de formation de la HEP voudrait donc signifier que nous aurions dû baisser les exigences de formation des enseignants à la HEP. Cela, nous ne devons et ne pouvons pas le faire. Il est très important d'imaginer que les diplômés qui sortent de la HEP ne vont pas seulement enseigner pendant la période de pénurie ou de situation plus aigüe, mais ils vont enseigner probablement pendant plus de trente-cinq ans. Et nous avons, et j'ai déjà eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises dans cette enceinte, des exigences importantes au niveau de la langue partenaire, parce que c'est le seul modèle qui nous permettra à terme de mettre véritablement en place un enseignement de la langue partenaire de grande qualité, si nous voulons que nos enseignants soient aussi formés à un haut niveau. Il est vrai que les exigences de la HEP fribourgeoise sont les plus élevées du pays dans ce domaine-là, mais c'est aussi une exigence d'un canton bilingue qui veut faire un effort significatif. Si nous avons relâché notre effort au moment de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine en disant que ces élèves n'ont pas cela au programme, cela aurait été aussi

enlever une de nos ambitions qui est de démarrer plus tôt dans notre canton l'enseignement de la langue partenaire; et cela reste un des enjeux pour l'avenir.

S'agissant des responsables d'établissement, leur introduction s'est faite, et je me permets de vous renvoyer aux chiffres à la page 10, de manière vraiment très continue, avec peu d'EPT. Et ça n'est évidemment pas leur introduction au fur et à mesure qui a provoqué le plus de difficultés, si vous regardez les deux années qui ont été les plus difficiles. Ce sont les années où nous avons ajouté trois EPT d'une part, puis quatre l'année suivante. Je suis contente aussi d'entendre avec vous, ici au Grand Conseil, l'importance de ces responsables d'établissement et de leur rôle essentiel pour la conduite de l'établissement et pour la question de sa qualité.

Au sujet de la question du taux de passage entre la HEP et le monde professionnel, à savoir le taux d'entrée dans la profession d'enseignants, il est, au niveau national, de l'ordre de 80 à 90%; il est du même ordre dans notre canton. Cela me paraît important de le rappeler, parce qu'on a entendu parfois aussi d'autres bruits ou d'autres renseignements erronés à ce sujet. La HEP fait effectivement, année après année, une enquête pour savoir où vont les étudiants, dans quel canton ils enseignent; ça me permettra de venir sur un élément tout à l'heure. En fait, une très grande partie d'entre eux entrent directement dans le monde professionnel. Certains préfèrent encore assumer des remplacements, parce qu'ils désirent, et ça ne me paraît pas critiquable, pouvoir visiter plusieurs établissements, car ils souhaitent entrer dans un établissement – sachant que la mobilité, ensuite, n'est pas très grande dans ce métier – en s'assurant du climat qui y règne et du responsable d'établissement avec lequel ils souhaitent travailler.

Et puis une partie d'entre eux, qui est de l'ordre de 10 à 20%, cela dépend des années, entrent ensuite dans la formation pour la pédagogie spécialisée ou les sciences de l'éducation, à savoir se forment pour le cycle d'orientation. Et cela est aussi justifié: nous avons aussi besoin d'enseignants primaires formés qui se forment pour la pédagogie spécialisée et qui deviendront ensuite enseignants spécialisés.

S'agissant de la question de l'abandon du métier que M. le Député Schafer a relevée, de l'ordre de 50%, dans le Bildungsbericht – en fait, les moyennes sont très peu différentes entre notre canton et la Suisse –, il faut évidemment voir que dans ce 50%, il y a une réalité très diverse. Ce n'est pas 50% des personnes qui quittent l'enseignement; vous avez une partie très importante de réduction du taux d'activité. Dans un métier féminisé, c'est aussi une réalité. Les jeunes qui entrent dans le métier commencent très souvent à 80% ou à 100%, plutôt à 100% même, puis, ensuite, baissent leur taux d'activité. Vous avez aussi la question des prises de responsabilités dans l'école ou dans le système scolaire; et vous avez aussi la part réelle, je dis de féminisation, d'abandon pour un certain temps de la profession. Et il y a une part où il y a effectivement – et dans les années où l'économie va très bien –, une vraie aspiration des enseignants dans l'économie, mais cela vaut en particulier – pour vous qui êtes au cycle d'orientation, vous le savez – pour les métiers plutôt techniques et scientifiques, mathématiques et sciences, où là cela crée évidemment, pour

nous, un problème supplémentaire qui est celui de pouvoir repourvoir. Cela vaut également pour les enseignants dans le domaine des langues; ce sont des compétences qui ensuite sont très demandées.

M. le Député Raemy indique n'être pas aussi optimiste que nous quant aux facteurs pris en compte. Nous avons analysé chacun de ces facteurs, à savoir l'âge et le départ à la retraite de nos enseignants. Si vous prenez la pyramide des âges qui est la nôtre, elle est très favorable en comparaison de la pyramide des âges d'autres cantons. Je vous invite à regarder celle de plusieurs cantons de Suisse romande où effectivement 30% des enseignants vont quitter le métier dans les dix prochaines années; nous sommes très loin de cette pyramide. La nôtre est au contraire très favorable pour un renouvellement constant et au fur et mesure. Nous avons pris en compte aussi les temps partiels et nous les avons évidemment reportés depuis plusieurs années. C'est pour ça qu'il nous paraissait extrêmement important d'introduire aussi une directive sur la question du temps partiel, non seulement pour une question de lutte contre la pénurie, mais aussi pour une question de qualité de l'école; pour une question aussi de l'importance qu'une classe, que des enfants en âge primaire n'aient en principe pas plus de deux enseignants dans leur classe, avec un enseignant étant au minimum deux jours par semaine dans l'école, responsable également de sa classe.

La question de l'attractivité, M. le Député Raemy l'a rappelée, est due à des facteurs aussi importants que celui de la reconnaissance sociale, des conditions-cadres de l'enseignement et aussi de la revalorisation salariale. M. le Député Raemy a mentionné la Finlande. J'ai eu l'occasion de visiter des écoles en Finlande. Il est peut-être intéressant de relever que c'est d'abord un modèle social différent du nôtre. J'ai été frappée, vous avez raison, que les universités aient un *numerus clausus* extrêmement important dans le domaine des enseignants, puisque c'est un étudiant sur quatre qui entre en formation dans les domaines de l'enseignement. *Numerus clausus*, est-ce que c'est vraiment un thème pour lequel on peut trouver un intérêt? Nous constatons simplement qu'effectivement en Finlande, il y a un choix positif dans les personnes qui seront appelées à pouvoir étudier les sciences de l'éducation, la pédagogie en particulier. Mais en Finlande, il n'y a aucun temps partiel. C'est un élément méconnu dans le système finlandais. Ils nous ont posé beaucoup de questions lorsqu'ils ont su que chez nous, le temps partiel était la règle dans l'enseignement. Et puis, en Finlande, vous avez des enseignants qui sont responsables du temps scolaire, mais en partie également du temps extrascolaire, ce qui crée un lien très fort de responsabilisation entre l'élève et l'enseignant. Vous voyez qu'il y a des modèles qui sont très différents du nôtre et qu'on ne peut pas toujours comparer qu'un des aspects lorsque l'on veut mentionner la Finlande comme modèle.

S'agissant de la question des *Quereinsteiger*, c'est vrai, nous l'avons indiqué il y a déjà deux ans, M. le Député Page, mais j'avais aussi indiqué que nous ne formerions des *Quereinsteiger* que si nous pouvions avoir l'assurance qu'ils recevraient un diplôme reconnu sur le plan national. Il ne pourrait être question, pour nos instituts de formation, de former des

personnes qui, à terme, ne peuvent pas exercer leur métier sur l'ensemble du territoire. Aucun institut de formation ne devrait aujourd'hui viser cet objectif; cela fait partie aussi d'une garantie que nous devons donner aux personnes que nous formons qu'elles pourront, si elles le souhaitent, changer effectivement d'employeur, changer de canton également. Et c'est ce que nous examinons maintenant. En Suisse romande, nous sommes effectivement le seul canton qui a chargé sa HEP d'examiner cette possibilité, parce que nous sommes d'avis que ce serait un modèle intéressant. J'ai entendu M. le Député Raemy critiquer cette formation des *Quereinsteiger*, quand bien même les exigences que nous avons fixées dans le cadre du règlement de la CDIP sont élevées. Nous sommes d'avis que cela permettrait, et c'est pour répondre aussi à l'une des remarques de M. le Député Raemy, d'introduire plus d'hommes dans le métier d'enseignant. Les cantons qui ont introduit cette formation, à savoir le canton de Zurich à travers sa HEP, les cantons de la Suisse du Nord-Ouest à travers la Haute école pédagogique du Nord-Ouest, ont fixé des critères à l'entrée relativement élevés. Ce sont des personnes qui ont déjà une formation de bachelor achevée ou qui ont plus de trente ans et une équivalence reconnue, qui, le plus souvent, ont déjà exercé un métier dans le domaine éducatif au sens large. Ce que nous constatons, c'est le très grand succès qu'a connu cette formation, puisque ils étaient beaucoup trop nombreux à l'annonce pour pouvoir tous être pris et qu'il a fallu dès lors réaliser un concours d'entrée; mais cela a permis d'engager un nombre d'hommes extrêmement important pour les métiers de l'enseignement. Et je pense que c'est cet élément-là dont il faut également tenir compte. Leur implication dans le métier de l'enseignement est aussi intéressant de ce point de vue-là. Je pense que c'est aussi intéressant, dans les équipes enseignantes, d'introduire des personnes qui ont eu une autre carrière professionnelle, qui ont peut-être connu d'autres expériences et qui peuvent les faire partager. Cela contribue à la diversité des regards et points de vue que peut avoir une équipe enseignante. Donc, nous avons bien l'intention de poursuivre sur cette voie-là.

S'agissant des remarques faisant suite aux réponses données dans le journal *La Liberté* au sujet d'une différence entre un Conseiller d'Etat selon son parti politique – et sans vouloir intervenir dans la campagne pour la prochaine élection, puisque j'ai indiqué avoir un certain retrait –, je maintiens cependant mes propos. Il est peut-être important d'indiquer que je parlais de l'Union démocratique du centre Suisse et j'invite tant M. le Député Zosso que M. le Député Page à lire les papiers que l'UDC Suisse a produits les quatre ou cinq dernières années au sujet de l'enseignement. La question des langues est remise en cause; l'école ne devrait pas enseigner les langues avant l'actuelle 7<sup>e</sup> année, la 1<sup>ère</sup> année du cycle d'orientation, en estimant que ce ne sont pas là des compétences nécessaires. L'école devrait se limiter aux compétences dites de base: calculer, lire et écrire. Or, nous savons que nous vivons aujourd'hui dans une société de plus en plus complexe, où les connaissances de base sont certes nécessaires – et je me suis toujours battue pour que ces connaissances de base soient au cœur de l'acte d'apprendre –, mais où nous savons que les connaissances se renouvellent à une vitesse extrêmement importante, due notamment aux nouvelles technolo-

gies; où il est donc aussi important d'apprendre à apprendre et d'acquérir des compétences; où les questions relatives à l'éducation à la citoyenneté, au vivre ensemble en société ou à l'intégration, qu'elle soit celle des élèves allophones ou des élèves différents qui ont leur place dans notre société, sont au cœur de l'établissement.

Nous devons concevoir que la société suisse telle qu'elle est au 21<sup>e</sup> siècle est très différente de celle des tableaux d'Anker; j'ai déjà eu l'occasion de le dire, j'aime beaucoup le peintre Anker, mais la salle de classe qu'il dessine n'a plus rien à voir avec la réalité d'une Suisse du 21<sup>e</sup> siècle dans laquelle les jeunes qui sortent de nos écoles sont confrontés à un monde difficile, à un monde dans lequel ils devront se battre pour trouver leur place dans le marché du travail et dans lequel ils devront vivre avec une économie globalisée. Je persiste, c'est cette UDC Suisse que je critiquais; et je faisais la différence avec le soutien que j'ai pu recevoir du groupe de l'Union démocratique du centre fribourgeois au Grand Conseil. Mais j'aurais souhaité que le groupe de l'Union démocratique du centre fribourgeois soit aussi présent dans les assemblées de l'UDC Suisse pour expliquer que ces papiers qui sont adoptés ne sont pas la réalité d'aujourd'hui et ne peuvent pas être l'école ni d'aujourd'hui, ni de demain.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

### **Motion M1019.12 Laurent Thévoz/Nicolas Rime (compétences de l'assemblée communale et du Conseil général en matière d'aménagement local)<sup>1</sup>**

#### **Prise en considération**

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). J'ai le plaisir de vous présenter cette motion qui vise à démocratiser l'aménagement du territoire au niveau communal. Elle consiste à attribuer les compétences d'approbation des instruments d'aménagement au Conseil général ou à l'Assemblée communale et de créer une commission permanente d'aménagement sous la responsabilité du Conseil général ou de l'Assemblée. En raison des dispositions de la loi sur les communes, elle implique aussi de fait le droit d'initiative et le référendum en matière d'aménagement, deux revendications qui ont été exprimées de manière assez véhémement récemment à Fribourg, à Bulle et à Morat.

Pourquoi cette motion? Parce que l'aménagement du territoire à Fribourg se trouve en mauvais état. Il est vrai que le canton fait des efforts actuellement. Il le cite d'ailleurs dans son document. Il oublie de citer cependant que s'il améliore un peu sa proportion de m<sup>2</sup> consommés par habitant, il ne dit pas que nous sommes le troisième plus mauvais canton de Suisse après le Valais et le Jura. On est bon, mais pas assez bon

pour dépasser ce niveau. On est l'avant-dernier canton le plus mauvais en matière de proportion de surfaces en zones à bâtir qui ne sont pas construites. On planifie, mais on n'utilise pas. On est troisième avant-dernier canton, derrière le Valais et Obwald, pour la proportion des terrains en zones qui ne sont pas ou très mal desservies par les transports publics.

On planifie, mais on ne peut pas y accéder. Ces indicateurs montrent bien qu'il y a un problème de consommation du territoire très grave dans le canton. Le fruit de cette situation est le résultat du système actuel où les autorités communales ont conduit l'aménagement du territoire de manière assez laxiste. Ceux qui argumentent que l'Assemblée communale pourrait être sous l'influence d'acteurs très imposants qui pourraient faire pencher la balance en leur faveur doivent aussi admettre que ces mêmes acteurs ont la possibilité de se faire entendre à porte fermée et entre quatre yeux par les conseillers communaux. C'est ce système qui a conduit à cette situation assez problématique de l'aménagement dans le canton de Fribourg.

Pourquoi la démocratisation? Au fond, l'aménagement ne se résume pas à des quantités de surfaces en zones à bâtir ou pas. Il y a aussi toute une série d'aspects qualitatifs qui sont très importants et pour lesquels il faut prendre en compte les préférences, les souhaits et les priorités de la population. Il s'agit de l'aménagement des espaces publics, des parcs, des espaces verts, la protection du paysage et des terrains agricoles, la localisation des équipements de l'urbanisation et des activités, la mixité sociale, la mixité fonctionnelle et les plans de quartiers qui permettent de négocier des accords à l'avantage des collectivités publiques avec les investisseurs privés. Ces aspects qualitatifs demandent aussi la participation de la population. Comment l'assurer si ce n'est par des mesures qui permettent effectivement sa prise de parole et sa participation à la prise de décision.

Un autre élément qui plaide en faveur de la démocratisation est le paradoxe suivant: d'un côté, nous avons un canton qui figure parmi les cantons aux systèmes scolaires les plus performants et les plus brillants du pays. Les têtes qui sortent de notre système scolaire sont passablement bien faites. Ces gens qui voudraient s'intéresser à la construction de leur environnement, que leur dit-on? Circulez, il n'y a rien à voir. Faites confiance à vos autorités. Ici, il y a une brèche que l'on doit combler avec un petit peu plus de démocratie pour l'aménagement du territoire et sa gestion. C'est le pari de cette motion.

Pour conclure, quelques mots sur les risques évoqués par le Conseil d'Etat et par beaucoup de gens qui ne peuvent pas suivre cette motion. Il y a un risque de conflits, de blocage et de prolongement des procédures. Analysons de plus près ce qui se passe. La première chose que l'on peut constater est que le même problème existe partout en Suisse, dans tous les cantons. Tous les cantons ont ce problème d'opposition et de longueur des procédures. Tous s'en sortent avec un dispositif plus participatif et plus démocratique et peuvent résoudre leurs problèmes.

Une des dimensions est d'éviter les opposants, mais l'autre, plus importante, est d'avoir des supporters, avoir des bons projets qui répondent aux besoins de la population et qui

<sup>1</sup> Déposée et développée le 14 décembre 2012, BGC février 2013 p. 156; réponse du Conseil d'Etat le 11 juin 2013, BGC septembre 2013 pp. 1332ss.

permettent au fond de faire passer des propositions qui soient positives pour la population. On le fait avec les gens et pas seulement pour eux.

Le dernier point est de savoir qui sont ces fameux opposants. On voudrait nous faire croire que la démocratisation augmenterait le nombre de citoyens, de groupements et permettrait de freiner les procédures locales d'aménagement. On voit que la plupart des opposants qui font prolonger les procédures sont des acteurs qui ont des intérêts économiques dans l'aménagement. Je donnerai deux exemples: un exemple à Fribourg avec l'aménagement des Grand-Places, où la commune de Fribourg mène un processus participatif exemplaire, suspendu pendant un an et demi; pourquoi? Parce qu'un architecte, vexé d'avoir été écarté de la procédure, a fait recours. Il a suspendu la procédure pendant un an et demi. Un autre exemple s'est passé dernièrement dans la commune qui, dans l'agglomération, reçoit le plus grand nombre de grandes surfaces. La dernière enseigne qui s'y est installée a pris plus de sept ans avant d'obtenir son autorisation; et pourquoi? Parce que des concurrents ont fait opposition pour empêcher son installation et son implantation par peur de la concurrence. On constate ici qu'il s'agit d'intérêts privés qui ont la capacité légalement, et pas politiquement, de faire valoir leurs intérêts jusqu'au plus haut niveau. C'est la raison pour laquelle nous sommes convaincus de pouvoir améliorer l'aménagement du territoire avec des instruments plus démocratiques. C'est la raison pour laquelle je vous invite à soutenir cette motion.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune qui est en révision de son plan d'aménagement et membre du comité directeur de l'Agglo de Fribourg, au sein duquel je m'occupe des transports et de l'aménagement.

Lorsque l'on parle d'aménagement du territoire, on ne parle pas uniquement de m<sup>2</sup> constructibles ou de types de zones, mais, comme l'a rappelé mon collègue Thévoz, on parle d'environnement, de protection de paysage, d'espaces, de places de parc, etc. Ce sont des domaines qui touchent la population. Actuellement, l'aménagement du territoire est entièrement entre les mains de l'exécutif de la commune, les citoyens étant relégués à être informés et à être autorisés à formuler des observations ou à formuler des propositions. Certes, cette façon de faire est conforme à la LAT, mais elle n'est, à mon avis, pas suffisante. Pousser le citoyen dans un rôle pur d'opposant n'est pas aujourd'hui le meilleur moyen participatif pour mettre en place un environnement de vie agréable pour tous et pour chacun.

Dans les procédures d'aménagement du territoire, on distingue ces deux phases que sont l'élaboration et l'adoption. L'élaboration d'un plan directeur est aujourd'hui et doit rester dans les mains de l'exécutif. Par contre, pour l'adoption, en Suisse, seuls Soleure et Fribourg le confient à l'exécutif. Tous les autres cantons le confient au législatif. L'expérience à Fribourg nous a montré que la solution n'est pas mauvaise. En effet, en 2008, l'Agglomération de Fribourg a, dans ses statuts, confié l'adoption de son plan directeur d'agglomération au législatif. C'est le législatif qui décida de la mise en consultation publique et qui traita les divergences majeures. On

peut parler ici de succès, puisque le Conseil d'Agglo adopta à la satisfaction des communes membres un plan d'aménagement qui donne une vision concertée et coordonnée de son territoire, à la satisfaction aussi du canton et de la Confédération, laquelle octroya quelques dizaines de millions de francs pour sa mise en place.

Nous devons aujourd'hui permettre aux habitants de participer à la définition de leur quartier, de leur ville ou de leur village. Le Conseil d'Etat parle de risque de blocage, mais l'argument de blocage est mis sur le tapis chaque fois que l'on veut refuser un progrès. Qui, aujourd'hui, ralentit les procédures d'adoption des PAL, si ce n'est les opposants par leurs recours? En permettant au législatif de participer plus activement, on offre un relais vers les citoyens, relais qui est aujourd'hui absent. Regardez le cas de blueFACTORY: le Conseil général de la Ville de Fribourg doit se contenter de regarder passer le dossier, alors qu'un deuxième œil serait profitable. Avec ces considérations, le groupe socialiste soutiendra cette motion.

**Page Pierre-André** (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié la motion de nos collègues Thévoz et Rime, qui veulent donner les compétences à l'Assemblée communale ou au Conseil général en matière d'aménagement du territoire. Premièrement, le mitage du territoire n'a rien à voir avec le pouvoir décisionnel en matière d'aménagement du territoire. Lors de la révision des plans d'aménagements locaux, les citoyens sont toujours consultés. Les commissions d'aménagement sont en place et le système fonctionne plus ou moins bien. Notre parti est reconnu pour être à l'écoute des citoyens. Dans cette procédure, tous les citoyens ont la possibilité de se faire entendre, que ce soit par les procédures de consultation ou par l'intermédiaire des commissions d'aménagement et des droits de recours. La proposition de nos collègues me fait également craindre une prolongation de la procédure qui est déjà exagérément longue. Une augmentation des coûts est inévitable: plus un dossier traîne, plus il coûte cher; c'est pourquoi notre groupe est également d'avis qu'il faut attendre le rapport sur le postulat de nos collègues Castella et Ith, lequel devrait nous être soumis prochainement. C'est pour cette raison que je vous propose de rejeter cette motion. L'acceptation de cette motion signifierait une procédure plus longue, plus compliquée, plus coûteuse, alors que les citoyens ont déjà la possibilité d'être entendus dans la procédure actuelle. Le groupe rejettera cette motion.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical est sensible à la problématique soulevée par les motionnaires, en particulier sur l'invalidation des initiatives populaires, lesquelles méritent un meilleur traitement que la seule ignorance. Par contre, laisser entendre que les problèmes d'aménagement du territoire seront mieux traités par le législatif que par l'exécutif est un raccourci un peu rapide et simpliste auquel nous ne croyons pas. D'autre part, force est de constater que l'outil proposé, soit la modification de la LATeC, ne résout pas tous les problèmes rencontrés ces dernières années en matière d'invalidation d'initiatives populaires. Les exemples cités dans le cadre de la motion relèvent de la loi sur

la circulation et non de la LATeC. D'autres initiatives relevant de la loi sur les communes, par exemple, ont également été invalidées de manière discutable sur le fond, mais de manière conforme à nos lois sur la forme. D'autre part, la solution envisagée ouvre grande la porte aux réactions relevant de la sphère privée et des intérêts personnels, ce qui, de notre avis, n'est pas propice à un débat démocratique, constructif et efficient pour l'avenir de notre canton. Enfin, comme cela a déjà été relevé, nombreux sont ceux qui, parmi nous, ont dénoncé des procédures trop lourdes et surtout trop lentes en matière d'aménagement du territoire, voire d'autorisations de construire. Dans ce sens, on ne croit pas à l'angélisme qui a été évoqué ici, à savoir croire que les procédures seront plus courtes. L'acceptation, pour nous, constituerait réellement une nouvelle cause de ralentissement qui va à l'encontre des démarches que le Conseil d'Etat a prises, notamment ces derniers temps, pour répondre à cette problématique largement reconnue et dénoncée. Dès lors, notre groupe estime qu'il est prématuré de s'engager vers une solution partielle, alors que le Conseil d'Etat étudie une réponse globale à cette lacune en matière d'initiative populaire et de démocratie directe. Conscient des problèmes soulevés par les motionnaires, notre groupe vous invite toutefois à rejeter cette motion et à aborder le problème des droits populaires dans sa globalité, une fois le rapport du Conseil d'Etat publié.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). L'Alliance centre gauche soutient cette motion, puisque c'est un thème qui nous tient à cœur depuis tellement longtemps. On s'en est déjà occupé dans nos différents groupements bien avant la création du groupe Alliance centre gauche. C'est un sujet qui est récurrent depuis les années huitante.

Il est important de faire un pas en avant pour trois raisons que j'aimerais évoquer brièvement. Premièrement, la participation démocratique; deuxièmement, une meilleure participation donnera de meilleurs résultats; troisièmement, les procédures seront plus courtes.

La participation démocratique est d'une telle évidence qu'il ne faut pas l'expliquer en détail. Il est clair que, dans une démocratie, les citoyens doivent avoir la possibilité de s'exprimer et de décider des choses qui les concernent. Dans l'aménagement, c'est une évidence. Dans tous les autres cantons, on a des résultats. Ceci permet aussi d'avoir des solutions mieux ancrées, puisque ça a été expliqué à d'avantage de personnes, surtout aux personnes concernées.

Deuxièmement, cette façon de faire donne de meilleurs résultats; pourquoi? La discussion sur l'aménagement à Fribourg est aujourd'hui biaisée, parce qu'elle ne se fait que dans une connotation négative. Les seules possibilités qui sont données aux citoyens pour réagir sont des intérêts privés, qui peuvent se manifester dans la procédure de recours. La deuxième possibilité pour un législatif, c'est la votation du crédit de construction, du crédit pour la procédure d'aménagement ou de vente de terrains. Vous connaissez tous des exemples dans vos communes où un refus de crédit ou de vente de terrain, tombé lors de la dernière étape, après de longues années de préparation, a empêché la réalisation d'un projet.

Il est évident que si l'on n'a pour seule possibilité d'intervention que le refus d'un crédit, au lieu de pouvoir faire des propositions pour améliorer un projet, qui mériterait d'être réalisé, mais qui contient un aspect qui devrait être modifié, on ne peut que refuser ce crédit.

Il y a des projets d'aménagement qui ne se réalisent pas ou qu'on aurait pu améliorer. C'est quelque chose de très courant dans d'autres cantons; à Fribourg, nous n'avons que le noir et blanc. La meilleure façon de faire serait de discuter des compromis, discuter des modifications, pouvoir faire des propositions positives pour changer un aménagement.

Troisièmement, une telle motion ne donne pas des procédures plus longues. Les étapes de la procédure restent en principe les mêmes, mais les résultats arrivent plus rapidement. Il y a des exemples: on discute du réaménagement de la place de la gare à Fribourg depuis plus de deux ou trois législatures. Il y a eu une initiative populaire. Ensuite, on dit aux citoyens: «Tant pis pour quelques milliers de signatures; vous n'avez rien à dire.» La procédure n'avance pas. Pendant ce temps, bien après Fribourg, Berne, avec une situation nettement plus compliquée, a commencé un projet avec une très large participation de la population. Ce projet a été réalisé. Vous pouvez le visiter depuis plusieurs années. Berne s'est payé le luxe d'une votation populaire où l'on avait le choix de pouvoir décider d'une place de la gare avec un grand toit ou avec plusieurs petits toits en verre. Voilà ce qu'on appelle une participation. A Berne, on a fait ça en deux fois moins de temps. A Fribourg, on se trouve toujours à la première étape. Si vous avez un Conseil communal avec une certaine inertie, si vous avez des contestations privées, vous n'avez aucune chance que le législatif puisse participer à la discussion et proposer des compromis. Actuellement, dans les Conseils généraux, on ne discute pas des problèmes d'aménagement. Le Conseil général est totalement exclu de la procédure. Je vous invite à voter pour une procédure plus courte et pour de meilleurs résultats dans l'aménagement.

**Menoud Yves** (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique s'est attentivement penché sur cette motion et estime que le système prévu par la LATeC permet déjà une participation adéquate de la population à la procédure d'aménagement local, notamment dans le cadre de la mise à l'enquête ou en consultation des différents plans, règlements et rapports. Il rappelle également que la possibilité d'une démocratisation accrue dans ce domaine et discutée dans le cadre des travaux de la révision totale de la LATeC a déjà été rejetée par le Grand Conseil. De plus, de par mon expérience en tant qu' élu communal, je reste tout aussi persuadé que l'acceptation de cette motion conduirait certainement à une augmentation de la durée des procédures et à un risque de blocage dans les communes tenues de prendre des mesures radicales sur le dimensionnement de leurs zones à bâtir. Dès lors, nous jugeons que les défis auxquels sont confrontées les autorités de planification peuvent être levés en maintenant la compétence exclusive aux exécutifs communaux dans le domaine de l'aménagement du territoire. En conséquence, nous vous proposons, tout comme le Conseil d'Etat, de rejeter la motion Thévoz et Rime et d'attendre le

rapport du Conseil d'Etat relatif au postulat Ith et Castella concernant la prise en compte de la volonté du peuple dans les affaires communales, qui apportera peut-être un éclairage plus complet en la matière.

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). Je parle en tant que conseiller communal d'Estavayer-le-Lac. On se bat maintenant législatif versus exécutif, mais les autorités communales ont tout à fait la possibilité de faire des commissions mixtes, ce qui est le cas à Estavayer-le-Lac. On a une commission qui a été proposée par le Conseil communal, où siègent aussi bien le législatif que l'exécutif. Il faut aussi tenir compte de cet élément.

**Butty Dominique** (*PDC/CVP, GL*). La traversée des villages par des routes cantonales fait également partie de l'aménagement du territoire. Quand l'Etat erre et que le Conseil communal le suit gaillardement, le souverain peut utiliser un instrument formidable prévu par la loi sur les communes, l'assemblée communale extraordinaire. Par le nombre de signatures exigé, elle évite d'être un frein systématique ou un outil au bénéfice d'intérêts privés. J'estime cet instrument suffisant pour les erreurs extrêmes et je ne soutiendrai pas la motion proposée. Seule ombre au tableau, il est possible que ni le Conseil communal, ni le préfet – le bras armé de l'Etat –, ni l'Etat ne suive la volonté du souverain. Nous sommes en train de légiférer. Nous ne sommes pas en train de traverser Vuisternens-devant-Romont, noble village où la commission d'urbanisme est composée de cinq membres, dont un syndic, deux conseillers communaux et le géomètre au bénéfice de la commune.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** La compétence du législatif en matière d'aménagement communal a été examinée et tranchée par ce Grand Conseil lors de l'adoption de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions. Ce Grand Conseil a décidé de laisser la compétence au Conseil communal avec le soutien de l'Association des communes fribourgeoises. La motion qui a été déposée par les députés Thévoz et Rime ouvre à nouveau ce débat et part d'un constat d'échec de l'aménagement du territoire dans le canton de Fribourg. Le Conseil d'Etat ne partage pas ce constat beaucoup trop sévère. En complément des chiffres communiqués dans la réponse à la motion, qui indiquait une diminution globale de l'étendue de la zone à bâtir dans le canton, ainsi que la surface moyenne de zones à bâtir par habitant, ceci pour la période 2007–2012, je me réfère à une information qui figure dans l'annexe du projet de directives techniques de la Confédération sur les zones à bâtir, qui est actuellement en cours de consultation. Cette annexe établit un classement des besoins en zones à bâtir de chaque canton en regard de la croissance démographique escomptée sur la période 2012–2027. Le canton de Fribourg précède dans ce classement huit cantons en situation de surcapacité, dont ceux du Valais, Tessin, Jura et Neuchâtel, alors même qu'il était classé dernier en 1989 par la Confédération. Cette évolution montre que le phénomène du surdimensionnement n'est pas propre uniquement au canton de Fribourg et que les autorités communales et cantonales ont entrepris ensemble ces dernières années des efforts significa-

tifs pour réduire l'étendue des zones à bâtir, tout particulièrement depuis l'entrée en vigueur du plan directeur cantonal en 2002. Des mesures restrictives allant dans ce sens continuent d'être prises dans le cadre des révisions générales des plans d'aménagement locaux des communes touchées par un surdimensionnement. Cette tendance restrictive ne fera que se renforcer, du fait de la prochaine entrée en vigueur, dans le courant 2014, de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de son ordonnance. Cette modification légale impose aux cantons concernés de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire l'étendue de leurs zones à bâtir, tout en limitant les possibilités d'extension de zones. Elle aura pour effet de diminuer considérablement la marge de manœuvre aussi bien des communes que du canton. Il va sans dire que les décisions de déclassement qui devront être prises dans le cadre des révisions générales des plans d'aménagement locaux seront plus nombreuses qu'aujourd'hui et qu'elles pourraient susciter des contestations également plus nombreuses par les propriétaires concernés. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat estime qu'un transfert de compétences au pouvoir législatif communal pour adopter les plans rendrait encore plus difficile la mise en œuvre des mesures de planification souhaitées. Le risque d'une augmentation considérable de la durée des procédures et d'un blocage de certains processus de planification au niveau communal serait réel. Ce contrôle législatif ne constituerait pas une garantie absolue de la qualité de l'aménagement local communal.

On a parlé tout à l'heure du Valais qui était présenté comme le cancre helvétique en matière d'aménagement local. Je laisse la responsabilité de ces propos à leurs auteurs. En Valais, c'est le législatif qui est l'organe d'approbation des plans d'aménagement locaux communaux. Le transfert au législatif n'est pas une garantie absolue de qualité d'aménagement communal. Pour éviter de tels blocages et pour permettre la mise en œuvre d'une réorientation de l'aménagement du territoire dans le canton, le Conseil d'Etat demeure convaincu qu'il est préférable de laisser cette compétence aux exécutifs communaux, dans le cadre d'une procédure qui a été jugée conforme par les tribunaux compétents. Elle garantit une participation adéquate non seulement de la population, mais aussi des associations concernées. On a cité également d'autres exemples de blocages ou de non-respect de la volonté populaire, mais c'était encore une fois en matière de circulation routière. Il ne faut pas mélanger les textes, à savoir la loi fédérale sur la circulation routière, sa loi cantonale d'application et la LATeC qui est visée par les motionnaires. En modifiant la LATeC, on n'aurait pas réglé les problèmes de circulation qui ont été évoqués. Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil d'Etat vous invite à rejeter la motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 55 voix contre 31. Il y a 6 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chasot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA,



PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schaffer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 31.*

#### *Ont voté non:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 55.*

#### *Se sont abstenus:*

Brodard C. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Raemy (LA, PS/SP), Schneuwly P. (SE, PS/SP). *Total: 6.*

—

## **Postulat P2017.12 Eric Collomb/Jean-Daniel Wicht (politique foncière active)<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Collomb Eric** (PDC/CVP, BR). La politique foncière active est un vaste débat, vous en conviendrez. D'ailleurs, depuis sept ans que je siége dans ce Parlement, il y a rarement une session où l'on n'a pas l'occasion de dire l'importance de la politique foncière active. Par contre, si je fais le bilan depuis sept ans – je ne siége que depuis sept ans; il faudrait demander à notre collègue Louis Duc qui siége ici depuis plus longtemps s'il y a eu des résultats –, des résultats concrets en termes de politique foncière active, je n'en ai relativement peu vu. Cela fait bien d'en parler, c'est vrai, mais la théorie n'est rien sans arriver à la concrétisation.

Alors, certes, on a tout de même des zones d'importance cantonale, définies comme stratégiques; elles sont au nombre de huit. Malheureusement, ces zones stratégiques, pour la plupart, ne sont pas accessibles ou pas encore équipées. Je prends deux exemples: celui de Gottéron-Village; je l'ai déjà dit d'ailleurs une fois dans cette enceinte au conseiller d'Etat Vonlanthen, demain, vous avez l'entreprise Novartis qui vient pour s'installer sur cette zone parce qu'elle a envie de cette zone-là, bien située au bord de l'autoroute. Il n'y a pas les moyens de lui vendre ce terrain, parce qu'il n'est en fait pas équipé. A moins de s'y rendre en tracteur, vous n'arrivez pas aller sur ce terrain. Vous n'avez pas de connexion aux routes. Donc, aujourd'hui, terrain invendable. Rose de la Broye à Estavayer-le-Lac, même chose: c'est un terrain extraordinaire, bien placé près d'une voie de chemin de fer, près de l'autoroute, mais ce terrain, aujourd'hui, est invendable, parce qu'il n'est pas relié aux infrastructures routières. Pour moi, on a fait un pas en avant pour les zones stratégiques, mais il n'est de loin pas assez important.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, ce qui m'a tout de même surpris, c'est qu'on a toujours parlé de zones stratégiques, de zones d'importance cantonale. Bien entendu, sur ces zones-là, on parle d'emplois à haute valeur ajoutée. Mais, dans ce canton, on a aussi des Farchim, on en a d'autres dans la pharma, on a d'autres emplois à valeur ajoutée, ne rêvons pas. On ne va pas avoir dix nouveaux UCB Farchim dans les dix prochaines années. Donc, des emplois à haute valeur ajoutée sur des terrains stratégiques d'importance cantonale, excusez-moi, je pense que là, on rêve un peu. Il en faut, on doit y travailler, la Promotion économique le fait. Mais je pense qu'il faut aussi penser que le tissu économique fribourgeois, ce sont aussi des PME, ce sont aussi des sociétés qui ont besoin, un jour ou l'autre – on a vu Boschung, on a vu la société que je dirige –, de terrains. Je pense que s'arrêter aux zones stratégiques d'importance cantonale et aux emplois high tech, c'est une grave erreur. C'est pour ça qu'on est venu avec ce postulat. On a vraiment demandé une étude très large. On veut vraiment une stratégie, on veut vraiment une vision. Mais, quand on parle de vision, ce n'est même pas dix ans, c'est encore beaucoup plus loin.

Je prends l'exemple de la zone de Moncor à Villars-sur-Glâne – M<sup>me</sup> la Syndique n'est plus là – où notre entreprise s'est installée en 1974. Grosso modo, nous étions seuls au milieu des champs. Aujourd'hui, dans la zone de Moncor, il n'y a plus rien. Même déjà au début des années 2000, il n'y avait plus rien. Donc vingt-cinq ans à trente ans plus tard, la zone était complète. C'est pour dire que ça peut aller extrêmement vite et c'est surtout pour dire qu'on doit avoir une vision qui va au-delà de cinq, dix ou quinze ans. Donc, on demande un travail en profondeur, on demande une feuille de route qui doit véritablement nous mener à destination.

Si je reprends les points que mon collègue Wicht et moi-même demandons d'étudier, le Conseil d'Etat s'y rallie pour la plupart. Par contre, effectivement, au point 1, le Conseil d'Etat demande de n'étudier en fait que les zones d'activités d'importance cantonale et les secteurs stratégiques; ce qui est faux, je viens de le dire tout à l'heure, puisqu'il faut qu'on ait

<sup>1</sup> Déposé et développé le 9 octobre 2012, BGC octobre 2012 p. 2223; réponse du Conseil d'Etat le 4 juin 2013, BGC septembre 2013 pp. 1356ss.

une cartographie complète du territoire fribourgeois et pas seulement une étude sur les zones d'activités d'importance cantonale et les secteurs stratégiques.

Le point 2, le Conseil d'Etat ne souhaite pas non plus le traiter. Ce point 2 concerne justement la vision. C'est vrai qu'aujourd'hui, on a déjà défini pour 50 ha de zones d'importance cantonale et que la Confédération ne veut pas qu'on en ait plus, c'est un fait. Par contre, cela ne nous empêche pas d'étudier dans un horizon peut-être plus lointain – vingt ans à trente ans; même si vous pensez que c'est extrêmement long, c'est très court en matière de politique foncière active. Moi, j'aimerais qu'on aille plus loin que cet horizon de quinze ans et qu'on essaye aussi non pas de les mettre en zones et de les définir d'importance cantonale stratégique, mais qu'on ait au moins une vision et qu'on sache peut-être les terrains sur lesquels on devrait mettre le focus. Cela, c'était pour le point 2.

Malgré tout cela, je refuse le fractionnement, mon collègue Wicht aussi. On vous recommande de refuser le fractionnement du Conseil d'Etat, mais on est d'accord de venir dans le sens du Conseil d'Etat, de faire un pas et d'éliminer le point 5 qui, effectivement, parle du financement. Dire le prix de la politique foncière active, c'est un peu difficile, c'est un peu nébuleux. Donc, on est d'accord de retirer le point 5. On est d'accord aussi que vous preniez plus de temps pour rendre le rapport final, puisque le délai légal est d'une année. On est d'accord que vous ayez un peu plus de temps pour le faire, mais, s'il vous plaît, il faut vraiment qu'on ait une fois un outil de politique foncière active, qu'on ait une fois un état des lieux, une feuille de route pour qu'on arrête de parler de politique foncière active seulement dans cette enceinte et qu'on ne fasse rien dans le concret.

Avec ces quelques propos, je souhaite que vous suiviez ce postulat, que vous l'acceptiez sans le fractionnement, tout en espérant que le Conseil d'Etat se rallie bien sûr à notre proposition d'éliminer le point 5 et de laisser un délai un peu plus long pour la rédaction de ce rapport.

**Doutaz Jean-Pierre** (PDC/CVP, GR). Mes liens d'intérêts sont dans ce dossier: je suis syndic d'une commune fribourgeoise.

Le postulat, soucieux du développement économique et des conditions-cadres liées à la politique foncière active du canton de Fribourg, demande au Conseil d'Etat, par cinq questions précises, de faire le point sur la situation actuelle en la matière afin d'éviter des situations d'urgence et d'anticiper l'implantation et le développement d'activités économiques. Il invite donc le Conseil d'Etat à rendre un rapport synthétisant l'état actuel de la politique foncière et de ses développements futurs.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève le contexte de mise en œuvre et rappelle les éléments fondamentaux de sa politique foncière active. Il préfère et fait également référence à la nouvelle LATeC qui décrit des instruments pour favoriser la réalisation de ces objectifs ou encore à la NPR dont les moyens sont toutefois limités. Le Conseil d'Etat décrit que sa politique foncière active a permis de définir en 2011 – comme

cela a été dit – les huit zones stratégiques que l'on connaît et, dès 1998, les zones d'importance cantonale; c'est très bien. Il précise enfin que l'étendue globale des zones d'activités dans le canton de Fribourg, selon une statistique fédérale parue en janvier 2013, montre que les zones non construites pour ce genre d'affectation s'élèvent à 50% dans le canton de Fribourg. Je cite: «Il s'agit du type d'affectations pour lesquelles les réserves non construites seraient les plus importantes.» Le Conseil d'Etat propose de fractionner ce postulat et propose de n'accepter que partiellement le point 1 du postulat, lequel demande d'établir un inventaire de l'ensemble des terrains légalisés en zones d'activités en mains publiques et privées. Il se contente toutefois d'argumenter que pour une question de ressources humaines – je peux le penser -, il n'est possible d'établir cet inventaire que sur les terrains en zone d'activités d'importance cantonale et stratégique.

La politique foncière active du canton ne peut se traduire qu'autour des zones d'intérêt stratégique et d'importance cantonale. Une politique foncière active cantonale, c'est aussi connaître la disponibilité sur l'ensemble du territoire cantonal des terrains légalisés, d'une part, et disponibles, d'autre part. La politique foncière active doit être visionnaire, novatrice et doit se construire par anticipation.

M. le Commissaire, nous sommes tout à fait favorables à remplir les zones stratégiques avec des entreprises à haute valeur ajoutée, mais le tissu économique cantonal n'est pas composé uniquement d'entreprises high tech in the green, mais aussi d'une multitude d'activités qui demandent à se développer ou à s'implanter avec des emplois à offrir. Je ne suis pas un spécialiste en la matière, mais permettez-moi de formuler quelques interrogations à votre réponse dans la mesure où nous avons vu, ces derniers mois, des entreprises devant quitter le canton pour manque de surfaces ou de terrains adéquats à disposition. Le futur rapport ne peut donc pas se concentrer uniquement sur les zones stratégiques ou d'importance cantonale.

Le Conseil d'Etat accepte les points 3 et 4 du postulat et je m'en réjouis. Ses propositions d'acceptation me paraissent toutefois complètement logiques, simples et faciles à mettre en œuvre dans la mesure où – comme le dit le Conseil d'Etat – les travaux dans ce domaine sont déjà planifiés ou en cours. Je salue donc, au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, cette convergence avec la motion.

Le Conseil d'Etat propose de rejeter le point 2 qui demande un inventaire des terrains qui pourraient être considérés comme stratégiques selon les critères établis dans le plan directeur cantonal. Je ne vais pas prolonger là-dessus. Comme je l'ai précisé auparavant, je n'y reviens donc pas; une politique anticipative fait partie d'une politique foncière active.

Quant au point 5, j'entends que les postulants demandent même de l'abandonner. Pour notre part, il aurait été peut-être plus opportun d'y donner quelques pistes plutôt que d'entrer dans le détail aléatoire des chiffres. Pour ma part, j'adhère totalement au postulat et je trouve le Conseil d'Etat peu courageux dans son esprit d'analyse, d'engagement et d'esprit visionnaire en fractionnant le postulat. L'on connaît les dos-

siers qui ont certainement incité le dépôt de ce postulat. Il est important que le canton de Fribourg se dote d'une politique foncière d'ensemble dynamique, active et performante.

Avec ces conditions, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, à l'unanimité, ne soutiendra pas le fractionnement et vous propose d'accepter ce postulat dans sa version intégrale.

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** Mes liens d'intérêts: je suis paysan et président de l'Union des paysans fribourgeois. C'est un métier de la terre et nous nous faisons beaucoup de soucis pour la forte diminution de notre outil de travail, le sol agricole.

Constatation importante pour cette discussion, le postulat «Politique foncière active» d'Eric Collomb et Jean-Daniel Wicht a été déposé avant la votation sur la révision de la LAT du 3 mars 2013. Aujourd'hui, la situation n'est plus la même. Très clairement, le peuple s'est prononcé entre autres pour une utilisation plus économe de nos terres, pour une politique de construction plus dense et contre le mitage de notre territoire. Quelles sont les conséquences de l'acceptation par le peuple de cette révision de la loi sur l'aménagement du territoire et que devra faire notre canton d'ici à cinq ans? Etablir l'inventaire de toutes les terres selon leur statut légal, définir exactement la zone à bâtir actuelle et déterminer le besoin cantonal pour les quinze prochaines années. Pour notre canton, les statistiques 2012 le révèlent, nous disposons encore d'une réserve de plus de 1500 ha de zones à bâtir non construites, soit une surface estimée supérieure à nos besoins d'ici quinze ans. La protection des surfaces d'assolement est désormais aussi renforcée et la surface minimale doit être respectée par les cantons. Sur ce sujet, j'attends attentivement le rapport du Conseil d'Etat sur notre postulat, accepté ici même l'an passé. Selon les informations reçues, nous manquerions déjà de surfaces d'assolement.

Afin d'améliorer notre promotion économique, pour moi, il est clair que des réflexions sur une politique foncière active doivent être faites lors de la réalisation des travaux d'analyse que notre canton doit désormais effectuer, suite au vote du 3 mars 2013 et à la révision de la LAT. Cependant, la promotion économique n'est pas que foncière. Elle doit travailler surtout à attirer des sociétés à grande valeur ajoutée, souvent moins gourmandes en terrain. Dans ce but, d'autres mesures plus percutantes qu'une politique foncière active sont nécessaires. Voulons-nous à tout prix attirer des entreprises ayant besoin de grandes surfaces pour parquer des véhicules ou stocker de la marchandise, très souvent même pas domiciliées dans notre canton, avec peu de places de travail et peu de retombées fiscales pour notre canton?

Permettez-moi d'ajouter encore quelques remarques sur le développement du postulat. La raison pour laquelle il n'est pas possible de trouver des terrains constructibles intéressants ne peut pas être liée au niveau des prix, car ces derniers sont plus élevés hors canton. Concernant l'emplacement des zones, c'est justement un élément que le canton doit corriger dans le travail à faire, suite au vote sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire.

Vous comprenez également que je ne peux accepter la demande d'assouplissement du droit foncier rural des postulants. Heureusement, le souverain suisse m'a fortifié dans ma position au mois de mars passé. En plus, il s'agit d'une affaire fédérale.

Une dernière remarque: parler d'Amgen, c'est comme glisser sur une peau de banane, sachant que ce projet n'était qu'une bulle d'air, vu que rien ne s'est fait en Irlande. Et dire que notre canton a failli massacrer en peu de temps un bon bout de notre belle nature et de nos terres nourricières du Seeland pour rien.

Par ces considérations, je constate qu'une partie des travaux demandés par les postulants seront faits de toute façon par notre administration cantonale. Par conséquent, je vous invite à refuser ce postulat, car il n'est pas nécessaire.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Une politique foncière active, quelle magnifique intention. Je suis quand même surpris, voire remonté sérieusement lorsque je constate, dans notre région de la Broye fribourgeoise, la montée aux barricades de services divers, d'autorités au plus haut niveau pour faire échouer, faire boire la tasse et finalement mettre à terre par ko de nombreux projets pourvoyeurs d'emplois et de relance. Nous avons une autoroute, nous avons deux sorties d'autoroute. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit plusieurs fois. On préconisait, il y a vingt-cinq ans à trente ans, une arrivée massive d'entreprises. Avenches, Domdidier, Guin – j'y suis passé l'autre soir, l'autre nuit et je m'y suis perdu, tant il y a d'entreprises, etc. On ne sait pas où l'on se trouve – Bulle, quelle expansion fulgurante. Y a-t-il des autorités dans ces Conseils communaux qui ont l'esprit d'entreprise? Je le crois. D'ailleurs, M. Collomb – vous avez fait appel à moi tout à l'heure, gentiment –, vous savez de quoi je parle. Vous avez implanté, vous, votre entreprise, soi-disant par manque de terrains, à Avenches. Je ne vous en veux pas, c'est tout près de chez nous. Vous parlez de manque de terrains sur la Broye fribourgeoise. Non, ce n'est pas le manque de terrains, ce sont des tracasseries, des embûches incessantes, M. Ropraz. Vos Services arrivent avec un crayon, un stylo, et disent qu'il y a ci, qu'il y a ça, que cela ne va pas. Je sais de quoi je parle. J'ai assisté il n'y a pas longtemps dans ma commune à une séance avec vos sbires – gentiment, sbires, hein; je vous dis franchement qu'on ressort de ces séances en se disant: Oh, cela ne va pas la tête.

Je reviendrai sur les propos de M. Glauser. La terre doit être protégée, M. Glauser, mais lorsqu'une région entière comme la Broye réclame des emplois, il est temps de mettre fin à cette politique d'entrave. Je vous comprends totalement. La terre agricole, M. Losey, le GISTAB, je le comprends. Je n'en fais pas partie, mais je le comprends. Vous êtes dans cette région où voulaient s'implanter Aldi et aujourd'hui Lidl. Qui a mis les pieds contre le mur? Je ne vais pas donner de nom, mais qui a mis les pieds contre le mur pour les faire filer, ces gens-là? On en avait besoin dans cette région. Maintenant, M. Glauser, encore un mot: arrêtez d'importer du sucre, du blé, des patates depuis le Canada. Faites produire les paysans de ce pays, mais payez-les à juste prix. Ne profitez pas de donner aux grands magnats de la Migros, de la Coop. C'est ça

qui ne va pas. Vous dites tout le temps qu'on protège la terre, mais sur cette terre, on fait pousser du blé, de la betterave, du sucre. On va chercher du sucre en Allemagne. Trouvez-vous cela normal?

J'ai dit, je voterai cette motion.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). Unsere Fraktion hat sich eingehend mit dem Postulat beschäftigt. Wir hatten verschiedene Ansichten, hatten aber vor allem Mühe, dass es aufgesplittet werden sollte. Das hat sich ja nun in letzter Minute verändert.

Wie schon Vorredner gesagt haben: Nebst den vier strategischen Zonen gibt es noch andere Projekte. Unserer Meinung nach geniesst das Projekt blueFACTORY eine zu starke Zuwendung. Es gibt nämlich noch andere Zonen in den Regionen, die als Arbeitszonen ausgedehnt sind und auch von kantonaler Bedeutung sind und die sogar schon von zinslosen Darlehen des Kantons profitieren. Auch diese für die Region wichtigen Zonen warten auf einen coup de pouce, damit sich die ansässigen Betriebe entwickeln können. Oder andere Projekte, die in letzter Planungsphase stehen: Stehende Projekte sollten realisiert werden können.

Deshalb: Nebst den Forderungen des Postulates sollte sich der Staatsrat unbedingt mit der Verkehrsinfrastruktur und nötigenfalls mit einer Vorwirkung in diesen Arbeitszonen beschäftigen.

Mit diesen Bemerkungen, denke ich, können wir uns dem Einverständnis der Postulanten anschliessen.

**Losey Michel** (UDC/SVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis président du GISTAB, le Groupement d'intérêt pour la sauvegarde des terres agricoles de la Broye.

Par rapport à ce postulat de nos collègues députés concernant la politique foncière active, à mes yeux, il n'est pas correct. Ce postulat vise indirectement à miner un des fondamentaux de la loi fédérale sur le droit foncier rural.

Cette loi sur le droit foncier rural qui a été acceptée par la Confédération en 1991 vise à encourager notamment le maintien d'entreprises agricoles familiales avec l'encouragement à la propriété et l'amélioration des structures des exploitations. De plus, cette loi permet de renforcer la position de l'exploitant et la position du fermier lors de vente de terrains agricoles situés en zone agricole.

Messieurs Collomb et Wicht, dans leur développement, citent ceci: «Il est à relever que le droit foncier rural limite fortement l'Etat dans le processus d'acquisition des terrains. Dans ce domaine, un assouplissement élargirait valablement le champ d'action de l'Etat.»

Accepter cette vision, c'est torpiller toute une vision du maintien déjà difficile d'un pan important de notre économie nationale, à savoir le secteur agricole.

Grace à la LDFR, une stabilité a pu se développer dans notre secteur. Changer un de ces fondamentaux qu'est la loi sur le droit foncier rural, c'est mettre en péril notre activité.

De plus, la politique foncière active telle qu'elle est envisagée par notre canton et nos collègues députés n'est peut-être pas la meilleure solution. On ne peut pas forcer du jour au lendemain l'Etat et les collectivités publiques à devenir propriétaires de biens-fonds immobiliers en changeant les règles aussi simplement que ça. D'autant plus que le canton dispose déjà de surplus de surfaces en zone constructible.

D'autre part, une bonne partie de ces terrains situés en zone constructible sont libres et non construits à ce jour. Vouloir ouvrir encore plus la porte pour permettre de mettre en zone des terrains agricoles pour des activités est un non-sens.

La mise en place d'une politique foncière active doit être réfléchie et planifiée dans le temps. Le canton de Genève a créé pour ce faire une fondation qui fonctionne sur la base d'un partenariat privé-public. Fribourg pourrait s'en inspirer, tout en sachant que la maîtrise du foncier en zone constructible est une politique à long terme qui doit se faire en partenariat, et non pas avec la pression politique et les menaces d'expropriation auprès des propriétaires.

La réussite de la Promotion économique fribourgeoise ne peut pas se limiter uniquement à l'outil de la politique foncière active. Si le taux de réussite pour la création de nouvelles places de travail sur le canton n'est pas brillant, il faut aussi avoir le courage de faire des analyses internes, de faire des benchmarks avec les cantons voisins et de corriger les faiblesses de notre système cantonal.

Finalement, il faut prendre véritablement des mesures pour réussir dans ce domaine sensible. Vouloir faire croire que la politique foncière active sera un des outils qui permettra de créer de nouveaux emplois sur le canton est un leurre. Et c'est vouloir peut-être étouffer une faiblesse qui doit être supprimée à l'avenir dans notre canton.

Pour terminer, pour répondre à des réactions de mes collègues députés, dans la Broye, nous avons suffisamment de terres. C'est une Broye plurielle, vaudoise et fribourgeoise, portée par la COREB (Communauté régionale de la Broye) dans laquelle on a Aéroport, qui a accueilli Boschung et qui va accueillir d'autres sociétés. Nous avons une société très brillante qui est en phase de devenir, Swiss Space Systems – S3, avec des places à haute valeur ajoutée. Nous avons encore suffisamment de terrains disponibles pour accueillir des sociétés et également des PME. Donc, soyons aussi conscients de ces éléments et de ces atouts que nous avons. Vouloir aller encore plus loin, c'est dangereux.

J'aimerais bien comprendre les propos du Président du Grand Conseil par rapport à la votation sur ce postulat. Sur ce postulat, les postulants disent: «Nous ne voulons pas le fractionnement.» Vous avez dit en début de séance que le fractionnement était aussi refusé par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat se ralliait à l'entier des questions des postulants. Et, pour ma part, cela me pose un problème de fond. Le problème, c'est comment peut-on modifier un outil parlementaire qui a été analysé par les Services de l'Etat; et, en cours de route, la veille de la discussion en Plenum, tout à coup, on modifie les

règles du jeu. Pour ma part, c'est très confus et j'aimerais bien avoir des compléments d'information à ce sujet.

Toujours est-il que, personnellement, je vous invite à refuser ce postulat, car mon collègue Glauser l'a dit, avec la nouvelle acceptation de la LAT, tous les questionnements qui sont posés par les postulants trouveront des réponses.

**Le Président.** Je donnerai des explications sur le vote après l'intervention du conseiller d'Etat, mais aussi après l'intervention d'un des coauteurs du postulat qui nous dira exactement ce à quoi il se rallie. Ceci étant, si vous souhaitez vous prononcer sur le postulat tel qu'il vous a été communiqué avant la séance, le Grand Conseil a aussi la possibilité de demander le renvoi à une autre session pour discuter sur le projet de base. C'est une autre possibilité, mais je reviendrai là-dessus lorsque tout le monde se sera exprimé et ceci avant le vote.

**Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC).** Le groupe Alliance centre gauche s'est aussi penché sur cette proposition de postulat avec intérêt. Au fond, en général, elle souscrit à la préoccupation des auteurs, cela pour deux raisons qui n'ont pas forcément été évoquées jusqu'à maintenant et qu'il vaut la peine de rappeler. Ces zones d'intérêt stratégique du canton sont indispensables pour éviter deux choses: le un peu tout partout – comme certains d'entre nous le voudraient, comme par exemple M. Louis Duc le voudrait aussi. On ne peut plus avoir une dissémination des activités. Il faut les concentrer dans ces zones d'activités – et le rien chez nous: c'est ce que l'on a eu avec un autre exemple discuté ici. Donc, ce sont deux choses que l'on doit absolument éviter.

Nous saluons les efforts que le canton entreprend actuellement pour se doter d'outils et de procédures qui permettent de viabiliser et de rendre opérationnelles ces zones d'activités. Mais en fait, il y a deux problèmes qui nous semblent subsister pour mener vraiment la politique foncière, soit permettre de faire correspondre la planification à l'usage réel; ne pas avoir seulement un plan, mais un usage qui corresponde au plan.

La première chose, c'est que la maîtrise foncière passe par les initiatives des communes. Les communes doivent acheter. Et que se passe-t-il si elles n'ont pas l'argent ou la volonté? Que fait le canton? On n'est pas maître du foncier. Si on n'est pas maître du foncier, on reste toujours dépendant.

Le second élément qui est aussi mentionné dans le rapport du Conseil d'Etat, c'est la thésaurisation des propriétaires privés. Et ce n'est pas l'équipement qui va permettre d'éviter cet obstacle-là. Au contraire, un terrain équipé prend plus de valeur. L'appétit vient en mangeant. On peut attendre un peu plus; peut-être que le terrain vaudra plus.

Les deux cas font problème. Dans les deux cas, on n'a toujours pas l'objectif qui est d'avoir la maîtrise du foncier pour mettre effectivement des terrains à disposition pour les entreprises qui veulent s'implanter.

C'est pour cela que le groupe Alliance centre gauche soutiendra ce postulat avec l'inquiétude de savoir comment le

Conseil d'Etat pense résoudre cette question-là de manière structurelle et stratégique de la maîtrise du foncier effectivement pour être propriétaire du bien-fonds et permettre une réelle et efficace promotion économique dans les zones d'activités.

**Berset Solange (PS/SP, SC).** En analysant la réponse du Conseil d'Etat au postulat de nos collègues Collomb et Wicht, le groupe socialiste s'est posé beaucoup de questions et regrettait que le Conseil d'Etat ne souhaite pas rédiger une réponse complète sur ce sujet. Il semble qu'il y ait eu quelques changements de positions; on attendra l'issue des débats pour avoir toutes les informations.

Or, le groupe socialiste estime qu'il est temps d'avoir une vision et surtout d'avoir des outils concrets permettant de maîtriser le développement de l'aménagement du canton, quand bien même le canton n'est pas le seul acteur. Il faut se doter d'outils permettant de maîtriser également, entre autres, la spéculation.

La Nouvelle Politique Régionale met à disposition des aides financières. Mais, le groupe socialiste le relève, la politique foncière active ne doit pas être un instrument de subventionnements indirects aux entreprises. Nous relevons que la volonté du Conseil d'Etat tend à être, dans le cas de la NPR, de tout privilégier par le développement économique.

On le sait, celle-ci se heurte à des divergences d'appréciation importantes entre les différents Services de l'Etat. Notamment entre les Services de l'économie, la Promotion économique et les exigences de l'aménagement du territoire. Il nous paraît donc urgent que le Conseil d'Etat définisse une ligne qui lie tous les Services de l'Etat et qu'ils aient enfin entre eux une cohésion et surtout des objectifs communs.

Il faudrait aussi mener rapidement à terme les travaux actuels des terrains qui sont relevés comme d'importance dans le canton.

Et il y a aussi une question qui s'est posée: il nous paraît qu'il n'y a pas suffisamment de relations entre le canton, les communes, les promotions économiques locales ou régionales pour tenter de trouver des solutions. Ce n'est qu'en dialoguant entre tous les acteurs concernés que l'on va arriver à réaliser les zones.

On pense aussi qu'il est important de favoriser l'implantation d'entreprises avec la collaboration des autorités communales et locales et surtout avec une collaboration de tous les partenaires, en n'oubliant pas les plans directeurs qui sont eux déjà établis.

Nous tenons aussi à ce qu'il y ait un tissu économique très diversifié pour une saine répartition des acteurs économiques. Ceci manque quelquefois dans les visions que l'on a.

Le groupe socialiste souhaite que le Conseil d'Etat s'investisse réellement afin que les outils nécessaires pour réaliser une réelle politique foncière active dans le canton puissent être créés. On voit bien que des nouvelles zones peuvent devenir très rapidement stratégiques, notamment lors du départ

d'entreprises. Et là, il est impératif que le Conseil d'Etat, dans le cadre des différents Services, agisse et non pas réagisse. Se laisser brûler la politesse comme ce fut dans le cas d'Ilford nous laisse un peu interrogatifs.

Nous relevons pour terminer que les terres doivent être utilisées avec davantage d'efficacité et surtout qu'il faut vraiment examiner et être attentif à la durabilité environnementale qui doit être un objectif primordial et qui nous semble souvent oublié dans le cadre de la politique foncière.

Donc, le groupe socialiste soutiendra le postulat. Il ne souhaitait pas le fractionner, parce qu'il estime qu'il est important, comme je l'ai déjà dit, d'avoir de réels outils pour permettre une politique foncière active. C'est avec ces remarques que le groupe socialiste soutiendra le postulat.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). Avant de vous délivrer mon message, j'aimerais tout d'abord, au nom des postulants, rassurer mon collègue de parti Fritz Glauser, Michel Losey, ainsi que tous les agriculteurs de ce Parlement. Il n'était pas dans l'intention des postulants de priver nos agriculteurs des bonnes terres agricoles. Ce n'est pas du tout cela. Notre vœu est que nous soyons dans ce domaine-là plus performants et visionnaires pour avoir vraiment une politique foncière active.

Par rapport au droit foncier rural, je ne voulais pas intervenir là-dessus, mais vu que l'on est interpellé, j'aimerais vous donner un exemple: j'ai été dix-sept ans au Conseil communal de Givisiez. Il y a vingt ans, une autorité communale pouvait encore acheter des domaines ou des terres agricoles. Nous avons acheté à Givisiez un immense terrain agricole que nous avons ainsi pu préserver de la spéculation. L'année prochaine, cela fera vingt ans que la commune de Givisiez a acquis ce domaine agricole, y a mis un fermier et ce fermier est toujours là. A côté de cette terre agricole, il y a un autre domaine qui est loué et qui appartient à une hoirie; celle-ci aimerait le vendre à la commune. Nous ne pouvons pas l'acquérir. L'objectif n'est pas de faire en sorte que n'importe qui puisse acheter de la terre agricole, mais une autorité pour le donner à son fermier. L'objectif est de faire en sorte de maintenir cette activité agricole. Il y avait quatre ou cinq agriculteurs à Givisiez; il n'en reste plus qu'un. Au moins, il a du terrain et peut travailler sur place.

J'en viens à mon message. Jusqu'à ce jour, la politique foncière active a été une volonté politique, mais concrètement, à mon sens, est restée une coquille vide, un vœu pieux. Avec ce postulat avec mon collègue Eric Collomb, nous voulons que notre canton dispose à l'avenir d'un outil de travail qui lui permette d'être mieux à même de répondre entre autres aux besoins fonciers de l'économie. L'inventaire des terrains légalisés en mains privées ou publiques ne doit pas être un exercice de style pour satisfaire deux députés, mais doit permettre au canton et aux communes, à la Promotion économique de ce canton de pouvoir orienter correctement des entreprises fribourgeoises ou externes au canton à la recherche d'un terrain.

Et là, je vous donne un exemple: la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs que je dirige a contacté la Promotion économique du canton de Fribourg il y a deux ans pour connaître quels étaient les terrains industriels légalisés et disponibles ayant une surface entre 30 000 et 50 000 m<sup>2</sup>. J'ai reçu un certain nombre de documents avec une analyse de chaque terrain, une carte, le coût, etc. Parfait. Cela nous a permis de comparer et de finalement faire un choix sur des terrains répondant aux exigences de l'activité de notre association. Vous l'avez appris par la presse la semaine dernière, nous allons lancer un premier coup de pioche sur un terrain à Courtepin répondant aux exigences fixées et ce terrain n'était pas dans la liste de la Promotion économique du canton de Fribourg. Pourquoi? Aucune idée.

Cet exemple montre à l'évidence que, sans une coordination cantonale, on peut passer à côté d'une implantation. Je ne dirais pas que l'implantation de la Fédération est intéressante, mais on peut malgré tout passer à côté d'une implantation intéressante pour la collectivité.

La politique foncière active, c'est aussi analyser la situation de ces terrains légalisés et disponibles. De voir parmi ceux en mains privées lesquels devraient, dans la mesure du possible, être acquis par l'Etat ou les communes afin de maîtriser encore mieux le développement des zones d'activités.

La politique foncière active doit permettre aussi de recevoir dans nos zones stratégiques d'importance cantonale des entreprises high tech, chères à notre ministre de l'économie.

Deuxième exemple: mon collègue Eric Collomb l'a évoqué tout à l'heure, les terrains de Bertigny-Ouest à Villars-sur-Glâne font partie d'une zone stratégique cantonale conformément à notre plan directeur. Les communes concernées sont Fribourg, Villars-sur-Glâne et, dans une petite mesure et indirectement, Givisiez. Ces terrains ont d'abord vu un important projet qui s'appelait Gottéron-Village. L'étude des dossiers des solutions acceptables en termes d'aménagement, d'environnement, d'impact sur le trafic a donné un volume de travail énorme aux Services de l'Etat, ainsi qu'aux divers Conseils communaux dans un délai très court, car, comme toujours, le promoteur veut aller vite. J'ai participé à de nombreuses séances, on nous a mis sous pression, il a fallu aller vite. Malgré un permis de construire délivré dans un temps record, en 2007, faute de financement, il a été abandonné par le promoteur. Je peux vous assurer aujourd'hui, comme conseiller communal de Givisiez, qu'heureusement cela ne s'est pas réalisé, parce qu'au niveau des infrastructures routières, cela n'était pas optimal.

En 2008, une Task Force Bertigny-Ouest est créée sous l'égide de M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen afin d'équiper rapidement ces terrains d'infrastructures nécessaires pour recevoir une entreprise à haute valeur ajoutée. A nouveau, de nombreuses séances de travail avec les Services de l'Etat et les communes ont été nécessaires pour finalement un nouvel abandon du dossier. Pourquoi je vous parle de ces deux cas? Tout simplement parce qu'aujourd'hui, une partie de ces terrains n'est toujours pas en zone; elle y a été mise, mais a été ressortie. Aucune infrastructure n'a été réalisée. L'accès à ce

site n'est pas encore construit et pourtant nous sommes dans une zone décrétée stratégique cantonale. C'est à l'initiative des communes de Givisiez et de Villars-sur-Glâne qui ont demandé une entrevue avec le Conseil d'Etat que l'on a pu relancer ce projet avec la collaboration de l'Office fédéral des routes afin de mener des études pour le raccordement de ces terrains au réseau routier cantonal. Mais l'Office fédéral des routes, qui va gérer ce projet, dit que le temps d'étudier, de mettre à l'enquête, le début des travaux peut être envisagé à l'horizon 2020. Donc, vingt ans se seront écoulés et peut-être que l'on pourra enfin accéder à ce terrain.

Vous comprendrez pourquoi, chers collègues, il est important d'avoir une politique foncière active avec des objectifs à court, moyen et long terme si l'on veut être dynamique dans le développement durable de nos zones d'activités. Lorsqu'il faut réagir pour accueillir une entreprise, on fait tout dans la précipitation et les erreurs de développement et d'aménagement devront être assumées par les générations futures.

Chers collègues, je vous remercie de soutenir ce postulat aux conditions proposées par mon collègue Eric Collomb, soit l'abandon du point 5 tout en donnant le temps nécessaire de traiter complètement les points 1 et 2 au-delà du délai légal d'une année, cela afin de permettre aux Services de l'Etat de modifier parallèlement le plan directeur cantonal. Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt ce postulat et a décidé de le soutenir, mais avant ce débat et les propositions des postulants, le groupe libéral-radical était favorable au fractionnement.

**Collomb Eric** (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique était pour l'entier des cinq propositions.

Mais après discussion avec M. le Conseiller d'Etat Ropraz qui s'inquiétait un peu de devoir traiter les cinq propositions, mon collègue Wicht et moi-même avons dit: ok, nous pouvons concéder le point 5 si vous renoncez au fractionnement. C'était pour aller dans le sens du Conseil d'Etat. Mais si effectivement cela devait déranger, alors il faut effectivement traiter les cinq points. C'était dans une idée de consensus avec le Conseil d'Etat que nous sommes d'accord de renoncer au point 5.

Par contre, je pense que l'on est contre le fractionnement et on veut aller vers un rapport qui a un sens; et ce sera avec le traitement d'au moins les quatre premiers points mentionnés sur vos documents.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). On dit souvent qu'il n'y a pas suffisamment de terrains stratégiques. Je crois que l'on a gaspillé du terrain qui était à disposition pour l'implantation des centres commerciaux. Tous les centres commerciaux qui ont voulu s'installer ont trouvé du terrain et du terrain stratégique. Ils ont peut-être été plus rapides que le canton. Celui-ci aurait pu réserver ces terrains pour d'autres entreprises, qui, elles, auraient pu attirer des travailleurs, en se situant par exemple à proximité des entrées d'autoroute. On a peu d'entrées d'autoroute dans le canton. En effet, nous n'avons que deux autoroutes. Il faut absolument préserver les

terrains aux alentours des sorties d'autoroute, ce qui n'est pas fait actuellement. A Rossens par exemple, il n'y a pas de terrain considéré comme stratégique pour le développement de notre canton.

On a cité quelques exemples d'entreprises qui n'ont pas trouvé des terrains ou qui sont parties ailleurs. J'aimerais que l'on différencie ces entreprises. Certaines entreprises ont voulu du terrain, surtout dans le but d'avoir une grande surface, mais pas forcément pour offrir un nombre d'emplois conséquent. Les terrains qui n'ont pas été mis à leur disposition accueilleront une autre entreprise. A la place d'apporter cinquante emplois, cette dernière pourra, sur la même surface, en apporter beaucoup plus. Il faut vraiment différencier ces entreprises, sinon nous n'arriverons pas à trouver des solutions cohérentes.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je constate que les avis sont très tranchés entre celles et ceux qui veulent une politique foncière, peut-être plus active, et celles et ceux qui militent pour le maintien actuel des terres agricoles.

Pour l'essentiel, le Conseil d'Etat partage les préoccupations exprimées par les députés Eric Collomb et Jean-Daniel Wicht. Il estime que leurs demandes s'inscrivent dans le cadre des travaux en cours ou d'ores et déjà planifiés.

Depuis 2009, une stratégie différenciée en matière de zones d'activités est un thème central du plan directeur cantonal qui repose sur trois types de zones. J'ai senti ce matin qu'il y avait une large confusion entre ces différents types de zones. Il y a les secteurs stratégiques, les zones d'activités d'importance cantonale et les autres types de zones d'activités. La politique foncière active, telle que définie dans le plan directeur cantonal, se concentre précisément sur le premier type de zone. Ce sont les secteurs stratégiques. L'objectif du canton, pour ces secteurs stratégiques, est d'offrir de bonnes conditions à l'implantation de nouvelles activités économiques à forte valeur ajoutée. Cela ne signifie pas que l'on ne veut pas mettre à disposition des terrains aux PME déjà implantées, mais cela doit être dans le cadre des zones d'activités d'importance cantonale ou dans les autres types de zones d'activités. En offrant une stratégie à trois niveaux d'intervention pour les zones d'activités, la politique cantonale a pour but de garantir et de maîtriser, à terme, une offre suffisante, différenciée, attractive et bien localisée des terrains affectés à ce type d'emploi.

Le canton base sa politique foncière également sur d'éventuels investissements fonciers. Selon les cas, il se réserve la possibilité d'intervenir directement ou indirectement dans le marché foncier en coopérant par exemple avec les communes et en fonction des moyens financiers à disposition. Le projet blueFACTORY sur le site de l'ancienne brasserie Cardinal en est un exemple. L'Etat, avec la Ville de Fribourg, a acquis ces terrains. Il y a d'autres exemples d'intervention de l'Etat dans le marché foncier ou immobilier. Pensez au terrain des Arsenaux, ou encore à la récente décision prise par le Grand Conseil d'acquérir un bâtiment administratif à la route de Riaz à Bulle. Il faut néanmoins rappeler que les communes restent les autorités responsables de la planification et de la

valorisation des zones d'activités. Dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale, des soutiens pour la politique foncière active sont envisageables, mais limités.

Une des grandes difficultés actuellement, c'est que l'Etat ou la commune n'a pas forcément la maîtrise du foncier, du terrain. Dans ce cadre, nous avons entamé des travaux qui doivent, à terme, nous donner les meilleurs outils techniques et juridiques pour pouvoir intervenir à cet effet. Dans le cadre de remaniements parcellaires, d'exercices de droits d'emption ou de préemption, nous étudions et nous comparons aussi les outils actuellement en œuvre en Suisse. On a parlé de la fondation mixte du canton de Genève. Il y a d'autres procédés en cours, notamment dans le canton de Vaud. Nous faisons un bilan avec l'aide de mandataires professionnels sur ces différents types d'activités.

Une autre difficulté rencontrée par l'Etat et les commune est de mettre en œuvre concrètement dans la planification locale ou régionale les secteurs stratégiques qui sont reconnus aussi dans le cadre du plan directeur cantonal. Je reconnais bien volontiers que nous devons être plus efficaces dans la coordination entre les différents acteurs concernés. Depuis quelques mois, j'ai aussi proposé au Conseil d'Etat de réorganiser le mode de fonctionnement. Nous avons mis en place un comité de pilotage que je préside et qui est composé également de mes deux collègues, le Directeur des Finances et le Directeur de l'Economie, qui associent aussi les Services de l'Etat directement concernés par la politique foncière active. On parle ici en particulier du Service des constructions et de l'aménagement, mais aussi de la Promotion économique, car il est impératif d'avoir une coordination optimale à la verticale, mais aussi à l'horizontale. J'ai invité au mois d'octobre tous les partenaires directement concernés par cette politique foncière active à participer à une table ronde, qui devra précisément faire le bilan, l'état des travaux actuels menés par le canton, mais aussi par les différents secteurs stratégiques avec l'aide de l'Etat. Il est important que nous puissions diffuser l'information à l'ensemble des partenaires. Les préfets, les présidents de région, les communes, les agglomérations, les Services de l'Etat concernés, l'unité de pilotage et les mandataires professionnels participeront à cette séance.

Face aux attentes des deux postulants, il faut toutefois rappeler qu'en ce qui concerne l'étendue globale des zones d'activités, nous disposons d'une statistique fédérale, parue en janvier 2013, qui nous dit que les zones non construites pour ce genre d'affectation s'élèveraient à 50% des zones légalisées dans le canton de Fribourg. Il s'agit du type d'affectation pour lequel les réserves non construites sont les plus importantes dans notre canton. Ces réserves sont donc très élevées en comparaison intercantonale. Plusieurs raisons expliquent cette situation défavorable: l'existence de zones d'activités construites avec des densités moyennes ou faibles; des propriétaires ou des entreprises thésaurisent les terrains; certains terrains légalisés dans la zone d'activités ne sont pas judicieusement situés par rapport à la demande. Le dimensionnement des zones d'activités et la stratégie à développer pour les prochaines années sont des sujets d'actualité au vu des propositions figurant dans les instruments de mise en

œuvre de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Ces instruments sont actuellement en consultation. Etant donné la modification acceptée par le peuple le 3 mars 2013, il est clair qu'à l'avenir, les mises en zone seront plus difficiles et plus limitées qu'actuellement. La nouvelle LAT implique aussi un moratoire des zones à bâtir entre l'entrée en vigueur de la nouvelle législation prévue pour le printemps 2014 et l'approbation du futur plan directeur cantonal prévu pour 2019. Il s'agit d'une période de cinq ans où les cantons n'ont plus le droit d'augmenter les terrains mis en zone. Je ne suis pas sûr que la population ait mesuré l'impact concret qui va en découler. Le projet d'ordonnance fédérale qui est mis actuellement en consultation prévoit un nombre très limité d'exceptions à ce moratoire ou alors exige des compensations simultanées pour toute nouvelle mise en zone, d'où la difficulté de l'exercice pour développer de nouvelles zones d'activités dans le futur. Ce projet prévoit également que toute mise en zone sur des surfaces d'assolement sera impossible dans les cantons qui présentent un déficit au regard du quota fédéral exigé. Le canton de Fribourg connaît actuellement un déficit de surfaces d'assolement, dont l'ampleur devra encore être déterminée. La Direction de l'agriculture est actuellement en train de préparer un projet de réponse pour le Conseil d'Etat à l'intervention parlementaire dont nous avons fait allusion tout à l'heure.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat accepte volontiers de répondre au présent postulat. Comme les secteurs stratégiques ont été inscrits dans le plan directeur cantonal, le Conseil d'Etat espère que ces secteurs stratégiques pourront bénéficier de l'exception à l'interdiction de nouvelles zones par rapport aux surfaces d'assolement. Toutefois, à ce stade, nous n'avons aucune assurance.

Le Conseil d'Etat avait proposé le fractionnement du postulat. Je prends note que des précisions apportées par les postulants sur les questions 1, 2 et 5 tiennent compte des réserves émises par le Conseil d'Etat. L'inventaire des terrains légalisés pourra être réalisé notamment dans le cadre du planning prévu pour l'élaboration du plan directeur cantonal. Ceci concernait notamment les terrains privés. L'inventaire ne portera pas sur de nouveaux secteurs stratégiques. Le rapport n'aura pas non plus à quantifier le coût des mesures à mettre en œuvre pour rendre la politique foncière active opérationnelle. C'était probablement difficile à chiffrer en fonction des stratégies diverses qui auraient pu être mises en œuvre. J'ai pris note que les postulants renonçaient au point 5. Moyennant ces précisions et ces réserves, le Conseil d'Etat n'a plus de raison de demander maintenant le fractionnement de ce postulat. Il propose de l'accepter, mais avec les précisions qui ont été apportées.

**Le Président.** Pour résumer votre position, M. le Directeur, vous acceptez les demandes 1, 2, 3 et 4. La demande 5 devient sans objet. Est-ce correct?

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** La demande 5 devient sans objet.



Pour les questions 1 et 2, comme indiqué par les postulants, l'inventaire des terrains légalisés ne sera pas fait uniquement dans le délai légal de réponse d'une année, mais également dans le cadre du planning prévu pour l'élaboration du plan directeur cantonal. Il ne portera pas sur de nouveaux secteurs stratégiques. De toute façon, la Confédération n'accepterait pas que nous ouvrons de nouveaux secteurs stratégiques. Sur le fond, il y a un accord de langage qui est accepté entre les deux postulants et le représentant du Gouvernement.

**Le Président.** Messieurs les Postulants, vous acceptez cette façon de faire. Je peux mettre au vote cette solution négociée entre le Conseil d'Etat et les postulants, à moins que quelqu'un dans ce Grand Conseil souhaite reporter ce vote. J'étais en possession d'une motion d'ordre allant dans ce sens et émanant du député Michel Losey. Je lui demande s'il maintient sa motion d'ordre.

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** Compte tenu des explications fournies, je retire ma motion d'ordre de reporter l'objet à une session ultérieure. Par contre, je maintiendrai ma négation vis-à-vis de ce postulat.

**Le Président.** Je vais mettre au vote la proposition du Conseil d'Etat qui rejoint celle des coauteurs du postulat, à savoir d'accepter les demandes 1, 2, 3 et 4 avec les éléments qui ont été amenés dans le débat par le Conseil d'Etat et par les postulants.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat telle que négociée entre le Conseil d'Etat et les postulants, soit les demandes 1, 2, 3 et 4 et avec les éléments donnés lors du débat par le Conseil d'Etat et par les postulants est acceptée par 75 voix contre 5. Il y a 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP),

Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 75.*

*Ont voté non:*

Brönnimann (SC, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP). *Total: 5.*

*Se sont abstenus:*

Castella R. (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP)

—

## Clôture de session

—

- La séance est levée à 12 heures.

*Le Président:*

**Pascal KUENLIN**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Samuel JODRY**, secrétaire parlementaire

—